

Congrès 2020 : les experts- comptables au cœur de l'actualité

- > Nos questions à Alain Griset
- > Les coulisses de l'événement
- > Les grands enseignements de la 75^e édition
- > Management - Marketing - Marque : retour sur les enjeux et focus sur les bonnes pratiques



ALAIN GRISET

Ministre délégué auprès
du ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance,
chargé des Petites et Moyennes
Entreprises

© Alain SALESSE/MINEFI

DÉCRYPTER

Recruter en 2020 :
freins et perspectives

RÉUSSIR

Exercice illégal : la Cour
de cassation confirme
la position de l'Ordre

L'ORDRE EN ACTION

Les enjeux européens
de la profession comptable





TALENT FINDER

VOTRE CABINET DE
RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ
DANS LES MÉTIERS DE
L'EXPERTISE COMPTABLE,
DU CONSEIL ET DE L'AUDIT



- Expert-Comptable
- Responsable de mission
- Collaborateur comptable
- Assistant comptable



- Commissaire au compte
- Auditeur Interne
- Auditeur Externe



- Consolidateur
- Gestionnaire paie
- Collaborateur social

📍 39 Rue de Palestro, 75002 PARIS
✉ 01 77 35 39 18
📧 contact@talentfinderconsulting.fr
🌐 talentfinderconsulting.fr

Partenaire de
**SIC magazine de l'Ordre
des Experts-Comptables**



INFORMER >

- 6 EN IMAGE
DANS LES COULISSES DU CONGRÈS...
- 8 ACTUALITÉS
- 21 KIOSQUE



DÉCRYPTER >

- 22 GRAND ANGLE
RECRECITER EN 2020 : FREINS ET PERSPECTIVES
Avec 10 000 créations de postes prévues d'ici à 10 ans, les perspectives de recrutement dans la filière expertise comptable sont plus que dynamiques.
- 29 DÉCODEURS
LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉCISIONS DES TAUX AT/MP
- 30 NOS QUESTIONS À
ALAIN GRISET



RÉUSSIR >

- 32 NEWBIZ
- 37 BONNE PRATIQUE
FORMATION : L'OUTIL INCONTOURNABLE POUR DÉVELOPPER LES MISSIONS DE SON CABINET
- 38 ILS L'ONT FAIT
LAURENT CELLÉRIER
- 39 PAROLE DE CLIENT
- 40 ET POUR VOUS ?



COGITER >

- 41 TRIBUNE
CONSTRUIRE UNE PROFESSION PRÊTE À AFFRONTER L'AVENIR
- 42 REGARDS CROISÉS
SÉCURISER LES FLUX ET L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE : QUELS RÉFLEXES ADOPTER ?
- 43 QUESTIONS DE LECTEURS
- 44 CHECKNEWS



L'ORDRE EN ACTION >

- 45 NATIONAL
- 47 EN RÉGIONS
- 50 AGENDA
- 50 À LIRE DANS LA RFC

Revue mensuelle de l'Ordre des experts-comptables

éditée par **Experts-Comptables Services**
Immeuble Le Jour 200-216,
rue Raymond Losserand,
75680 Paris cedex 14 •
Tél. 01 44 15 60 00 •
Tirage : 32 500 exemplaires •
Directeur de la publication :
Charles-René Tandé, président
• Directeur délégué de la
publication : Jean-François
Grimaud, secrétaire général •
Rédacteur en chef : Bruno
Le Besnerais, président du
comité pilotage des satellites
• Rédacteurs en chef
adjoints : Philippe
Sauveplane, René Keravel
• Comité de rédaction : S.
Bilezikjian, A. Delemer, B.
Delmotte, E. Ferdjallah-
Cherel, P. Fortier, L. Gesp,
B. Le Besnerais, F. Morin,
G. Patetta, N. Ripoché,
P. Sauveplane • Secrétaire
générale de rédaction :
Laetitia Gesp • Secrétaire de
rédaction : Florence Morin
• Conception graphique :
EPICEUM • Maquette et
infographie : **EPICEUM** •
Fabrication : Catherine Licini
• Régie publicitaire : APAR -
Tél. 01 41 49 02 90 •
Impression : Imp. Fabrègue •
Saint-Yrieix - Limoges - Paris •
Dépôt légal : octobre 2020 •
Abonnements • (non-membres
de l'Ordre) • France et
étranger 93,76 € • supplément
avion 44,21 € • Agences - 33%
• Ets d'enseignement - 50%
règlement à l'ordre d'Experts-
comptables services • Liste
des annonceurs : TALENT
FINDER 2^e de couv • ACD
GROUPE p.11 • LES ECHOS
LE PARISIEN ANNONCE p.43
• RECEIPT BANK p.49 • TIIME
p.51 • AGIRIS 4^e de couv



Votre magazine SIC
est imprimé sur du
papier issu d'une
fabrique certifiée
ISO 14000/EMAS -
imprimeur labellisé
IMPRIM'VERT.



La nouvelle version du site
hubemploi est en ligne

hubemploi.fr
Les experts-comptables recrutent

Postez vos offres pour recruter
les talents dont vous avez besoin.



DE VOUS

Premier bilan du 75^e Congrès

Organisé en un temps record, le 75^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables, premier congrès virtuel de la profession, aura été une expérience enrichissante pour les organisateurs, et, je l'espère, pour les participants. Après un démarrage bousculé par un nombre de connexions simultanées trop important, des milliers d'experts-comptables, de stagiaires, de collaborateurs, de professeurs, d'étudiants ou de directeurs financiers ont pu suivre un contenu riche et rythmé. Libérés des contraintes inhérentes au nombre de places, ateliers et conférences ont parfois accueilli jusqu'à quatre fois plus de participants qu'à l'accoutumée.

Cette expérience, qui ne remplacera toutefois jamais la convivialité et le contact humain de nos Congrès, nous donne des idées pour l'avenir. Le contenu est aujourd'hui accessible en rediffusion sur la plateforme de l'Ordre. J'invite celles et ceux qui n'auraient pas pu suivre le « direct », à venir dans les prochains jours profiter, à leur rythme, de ce 75^e Congrès.



CHARLES-RENÉ TANDÉ
PRÉSIDENT DU
CONSEIL SUPÉRIEUR

L'action de la profession unanimentement saluée

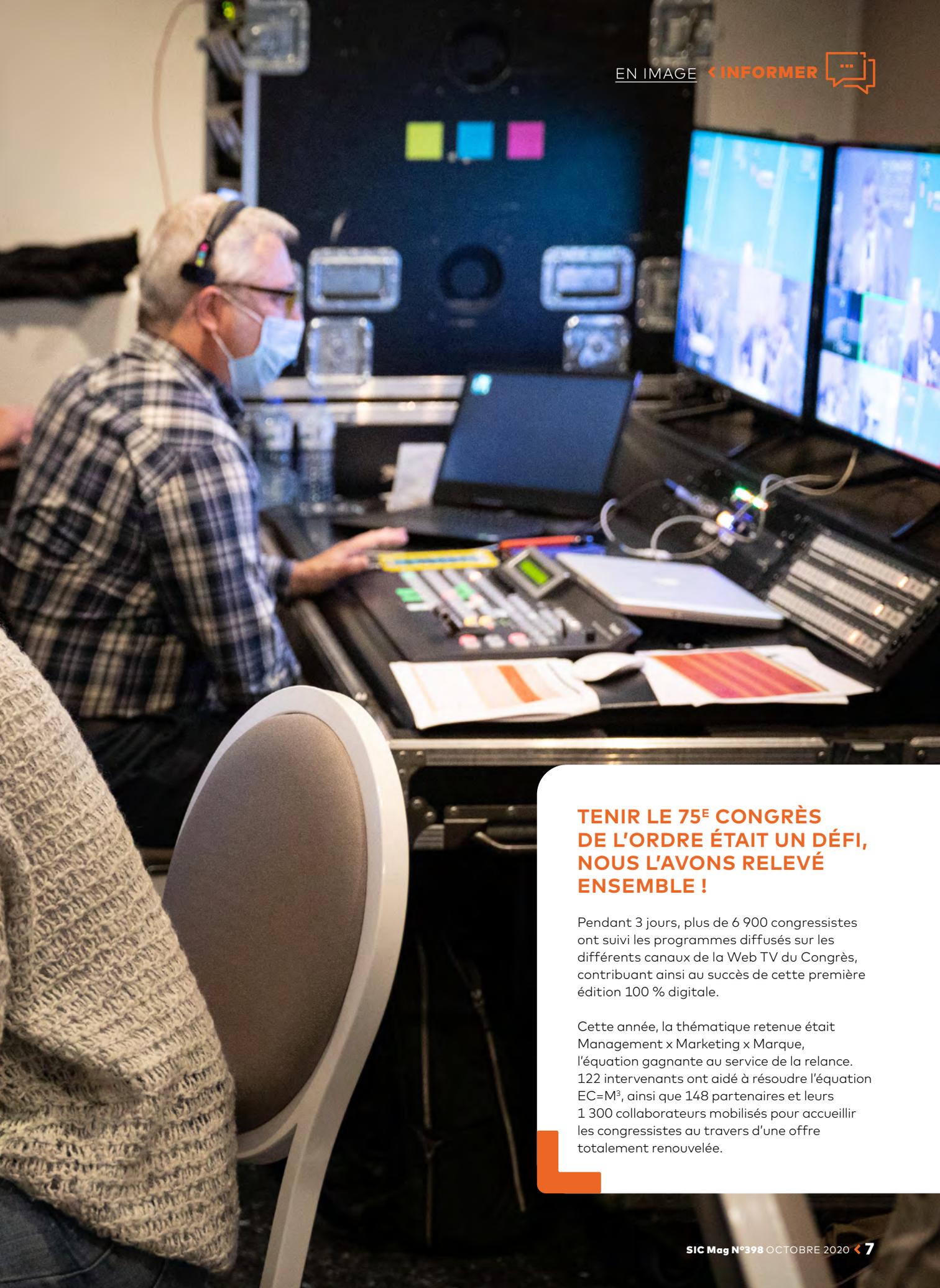
En cette période incertaine et chaotique, le Congrès a été l'occasion de faire un point sur le rôle de la profession au cœur de l'économie française. L'ensemble des intervenants ont ainsi tenu à saluer et à remercier les experts-comptables et leurs collaborateurs pour le rôle qu'ils ont joué durant la crise et qu'ils continueront à jouer dans les prochains mois. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Alain Griset, ministre délégué aux TPE-PME, Cendra Motin, vice-présidente de la commission des finances de l'Assemblée nationale, François Asselin, président de la CPME, mais aussi des clients, ont ainsi fait part de la confiance qu'ils accordent à notre profession.

> À MOI

Des élections professionnelles à venir

Ce mois d'octobre est aussi la dernière ligne droite de préparation des prochaines élections ordinaires qui se tiendront courant novembre. Elles marquent un changement majeur, pour lequel j'ai ardemment milité : l'élection au suffrage universel direct des membres du Conseil supérieur, selon les mêmes modalités que les élections des membres des Conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables.





TENIR LE 75^E CONGRÈS DE L'ORDRE ÉTAIT UN DÉFI, NOUS L'AVONS RELEVÉ ENSEMBLE !

Pendant 3 jours, plus de 6 900 congressistes ont suivi les programmes diffusés sur les différents canaux de la Web TV du Congrès, contribuant ainsi au succès de cette première édition 100 % digitale.

Cette année, la thématique retenue était Management x Marketing x Marque, l'équation gagnante au service de la relance. 122 intervenants ont aidé à résoudre l'équation $EC=M^3$, ainsi que 148 partenaires et leurs 1 300 collaborateurs mobilisés pour accueillir les congressistes au travers d'une offre totalement renouvelée.



75^e CONGR@S

De nouveaux challenges à relever pour la profession



© Lou Rihn / Epiceum

L'expérience du 100 % virtuel

Proposer un Congrès 100 % digital, il fallait oser ! Congressistes et partenaires ont adhéré. Une réussite qui illustre une nouvelle fois la capacité de la profession à s'adapter avec ses parties prenantes et à s'ouvrir pour conquérir de nouveaux publics. Bilan à chaud du premier « télécongrès » des experts-comptables.

VIRTUEL = CONTENU AUGMENTÉ

Avec l'équation : $EC=M^2$, les congressistes étaient invités à se valoriser.

De conférences en ateliers dédiés, les participants ont pu comprendre « en live » pourquoi « Management x Marketing x Marque » sont trois leviers indissociables à concilier dès maintenant pour combattre une nouvelle concurrence et être au service de la relance. Au-delà des moyens, bonnes pratiques et outils présentés pour résoudre l'équation, les conférenciers ont démontré, cas d'école à l'appui, leurs bénéfices en temps normal et plus encore en période de crise sanitaire.

Les congressistes ont également pu renforcer leur expertise et être au fait de l'actualité à 360° via les ateliers. Et ces contenus « habituels » ont été enrichis de dizaines de reportages et de témoignages filmés en amont de l'événement.

VIRTUEL = CONTENU PARTAGÉ

Pour la première fois, le Congrès a été le rendez-vous annuel de la profession et de ses parties prenantes. Sans « murs », il a pu être ouvert à des enseignants, étudiants, chefs d'entreprise, directeurs financiers... Dans les cabinets, il a créé une émulation ; des collaborateurs associés à l'événement en ont témoigné sur Twitter.



Diffusé « chez vous, où que vous soyez », son programme a captivé à un degré qui a surpris, avec des audiences records et des durées de connections importantes.

VIRTUEL = IMMERSION DANS L'INNOVATION

Toutes les possibilités offertes pour échanger ont été utilisées. Le nombre de questions posées, en amont ou en chat, et de réponses a explosé. L'espace 3D, lui, a suscité la curiosité, avec de nombreux rendez-vous entre avatars et partenaires.

Enfin, le format TV change la donne de l'après-Congrès avec l'intégralité des séquences disponibles en replay. Enquête à suivre pour compléter ce bilan. Dès à présent, présentiel + virtuel s'annonce comme la feuille de route à Bordeaux en 2021.

DES PARTENAIRES AU RENDEZ-VOUS

Durant trois jours, 148 partenaires se sont mobilisés avec 1 300 collaborateurs pour vous délivrer des contenus riches, sous différents formats, pour répondre au mieux à vos besoins et pour apprendre à les connaître.

C'est ainsi qu'ils ont animé 312 pitches démonstration, 9 ateliers solution, 5 flashes partenaires, 7 meeting rooms dans l'Espace Innovation et Découverte, et 23 téléshopping/téléservices pour aller à l'essentiel.



75^e CONGRÈS

REPLAY de toutes les sessions sur congres.experts-comptables.com

Le 75^e Congrès en chiffres



6 967 inscrits*

*Chiffre ne tenant pas compte des réunions de collaborateurs organisées par les experts-comptables au sein de leur cabinet, ni des professeurs qui ont intégré à leurs cours des contenus du Congrès.



49 %
experts-comptables



3 %
collaborateurs de cabinet



11 %
stagiaires



8 %
mémorialistes



6 %
enseignants



2 %
étudiants



1,5 %
DAF



19,5 %
autres

Mercredi 30 septembre

6 952 connexions



Jeudi 1^{er} octobre

13 880 connexions

Vendredi 2 octobre

4 711 connexions



En direct de Twitter

Cyril Degrilart @CyrilDegrilart · 2 oct.

Grand BRAVO aux 3 co-rapporteurs et à tous les organisateurs et intervenants du #CongresOEC 🙌 !

Pour reprendre la phrase d'entrepreneur de M. Twain que j'aime beaucoup "Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait !" 😊

Compta Online ❤️💜💙 @ComptaOnline · 1 oct.

@congresoec

Avec @julienatanese on se régale avec la qualité des intervenants des grandes conférences / plénières, tout cela assis tranquillement au bureau 🍷🍷🍷

Florian Dufour - NETWORK CONSEIL @networkconseil · 1 oct.

Un vrai plaisir de partager l'atelier profession du #CongresOEC lors de mon cours de marketing stratégique pour les étudiants de MCCA de l'@IAEAuvergne #expertcomptable @IAEFRANCE @congresoec @ComptaOnline



75^E CONGRÈS

Plénière d'ouverture : la relation de confiance

Quel est l'état de santé de l'économie ? À quand la reprise ? Comment tenir en attendant ? La plénière d'ouverture du 75^e Congrès a analysé le contexte économique et politique actuel. Tout ce qu'il faut prendre en compte pour que « Management x Marketing x Marque » soit l'équation gagnante au service de la relance.



Premier temps fort du Congrès, la plénière a partagé avec les experts-comptables deux visions de l'état de l'économie française et de ses besoins : celle macroéconomique des économistes et celle, en prise directe avec le terrain, des chefs d'entreprise et de leurs conseils.

À CRISE INÉDITE, RELANCE IMPRÉVISIBLE

Si la chute du PIB au premier semestre a été moins forte que prévu, grâce notamment au chômage partiel, les économistes annoncent une longue période d'incertitude et une lourde facture. « L'imprévisibilité est maximale et la reprise n'est pas pour demain pour de nombreux secteurs ». Oublions donc pour le moment contreparties et dettes, la priorité est de sauver des entreprises à court terme. Comment ? Céline Antonin a plaidé pour « la baisse de la TVA afin d'équilibrer consommation et investissement » ; Jean-Marc Daniel pour « le travail ». Tous deux ont

rappelé l'importance de la confiance et la nécessité d'un effort collectif.

PROXIMITÉ, CLÉ DU SUCCÈS

Des moyens considérables sont mis en œuvre, encore faut-il y accéder. « Les experts-comptables ont été au rendez-vous – a rappelé Charles René Tandé. Nous avons réagi parfois en 48h lors du confinement, comme un « médecin » traitant des symptômes aigus. Notre rôle est aussi de prévoir. Pour bien conseiller, il faut de la visibilité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui mais nous pouvons préparer l'après-Covid ». Étaler la dette, isoler sans attendre le coût du Covid pour préserver l'investissement, etc. « C'est en s'appuyant sur les experts-comptables, relais de confiance dans les territoires, que les entrepreneurs pourront être des chasseurs d'activités, génératrices d'emplois, de remboursements de dette et de règlements de charges » a souligné François Asselin. De quoi relancer l'économie.

BRUNO LE MAIRE,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE



Je tiens à vous remercier très chaleureusement de l'engagement que vous avez mis à mettre en place ces mesures qui ont permis de sauver des dizaines de milliers d'entreprises à travers le pays. [...] Vous êtes les relais directs (de ces) des politiques du gouvernement auprès des entreprises. [...] Vous êtes les responsables de la bonne santé financière des entreprises, [...] et une fois encore, je veux vous en remercier.

INTERVENANTS

- > CÉLINE ANTONIN, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques et maître de conférences à Sciences Po
- > FRANÇOIS ASSELIN, président de la CPME
- > JEAN-MARC DANIEL, professeur émérite à l'ESCP
- > CHARLES-RENÉ TANDÉ, président du Conseil supérieur

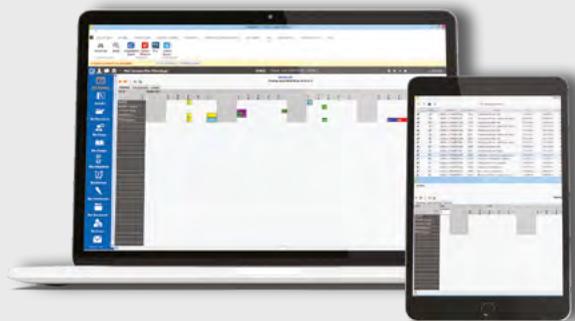
75^E CONGRÈS

REPLAY de la plénière économique sur le site congres.experts-comptables.com

A photograph of a smiling woman with long brown hair, wearing a light-colored blazer, looking towards the right. In the background, a man with a beard is also smiling. The image is slightly blurred, giving a sense of movement and a professional atmosphere.

ORGANISÉE! ORGANISÉE!

Optimisez et capitalisez l'information avec Gestion Expert !



GRC

- ✔ Organisez votre activité.
- ✔ Renforcez l'efficacité de vos collaborateurs.
- ✔ Maîtrisez l'information.
- ✔ Communiquez avec vos clients.

GI

- ✔ Simplifiez la mise en place des missions.
- ✔ Planifiez vos charges et suivez leur avancement.
- ✔ Optimisez vos suivis de temps et de facturation.
- ✔ Analysez l'activité du cabinet et la rentabilité de vos dossiers.

75^e CONGRÈS

Plénière de clôture : « Au cœur de la crise, les entreprises peuvent compter sur nous »



Dans l'accompagnement quotidien des entreprises comme dans la co-construction de textes législatifs, la profession se veut au service de l'économie. C'est ce que nous explique le président du Conseil supérieur, Charles-René Tandé.

— L'actualité de cette année est dominée par l'épidémie du Covid-19. Lors de la plénière de clôture, le rôle des cabinets auprès des entreprises dans ce contexte de crise a été souligné...

Lorsqu'une telle crise survient, c'est important de pouvoir compter sur les experts-comptables. Nous sommes là pour conseiller les entreprises, être relais d'information, notamment en ce qui concerne les aides mises en place par le gouvernement. Nous avons ainsi montré notre force par une présence continue, même durant la période de confinement.

Nous accompagnons les entreprises dans leur transformation digitale.

La profession a été là, a tenu ses engagements. Cela a d'ailleurs été salué par les chefs d'entreprise, les organisations patronales, les parlementaires ou les membres du gouvernement. Mais si cet

accompagnement a été mis en lumière lors de la crise, il représente, de fait, notre quotidien depuis bien longtemps. Pour preuve, le passage au prélèvement à la source où nous avons démontré notre capacité à être aux côtés des entreprises pour mener des transformations majeures.

— Sur quelle thématique cet accompagnement va-t-il être mené dans les années qui viennent ?

Les prochains enjeux seront d'ordre numérique, et la profession saura répondre présente. Nous accompagnons d'ailleurs d'ores et déjà les entreprises dans leur transformation digitale. C'est un sujet majeur : elle va avoir des impacts considérables pour les sociétés. Elle a d'ailleurs démontré son intérêt durant la crise du Covid-19 : les entreprises qui avaient déjà entamé leur mutation digitale ont globalement mieux résisté.

— Une transformation numérique que les cabinets doivent mener eux-mêmes en interne...

Elle nous concerne en effet et elle va être à l'origine d'une évolution de notre travail et des services proposés. Cela notamment grâce aux flux de données qui

INTERVENANTS

- > JEAN ARTHUIS, ancien ministre, sénateur et député européen ; président d'Euro App Mobility
- > JEAN BOUQUOT, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes
- > ALAIN GRISET, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises
- > CENDRA MOTIN, députée, vice présidente de la commission des finances
- > CHARLES-RENÉ TANDÉ, président de l'Ordre des experts-comptables

nous parviendront en continu des entreprises. Ils nous permettront d'être particulièrement réactifs, par exemple lorsque des signaux négatifs seront détectés dans une société.

Nous menons un travail de co-construction, en amont des textes de loi.

— La plénière de clôture a également été l'occasion de souligner l'apport de la profession au débat et à la construction de textes législatifs...

Nous tenons à cette influence. Elle faisait d'ailleurs partie intégrante de mon programme de mandature. Nous sommes pleinement présents dans le débat, nous éclairons les parlementaires mais aussi le gouvernement sur certaines dispositions, dans nos domaines de compétences. Nous nous penchons dans le même temps sur des amendements. Nous menons ainsi un travail de co-construction sur le temps long et dans l'anticipation, en amont des textes. Cela nous a par exemple permis d'apporter des modifications notables à la loi Pacte. De la même manière, nous travaillons depuis plus de deux ans sur la facture électronique, un autre dossier très important pour notre profession.

75^E CONGRÈS

Management : les clés pour donner envie à vos équipes de vous suivre

Les échanges réguliers avec les collaborateurs sont essentiels pour construire un management efficace au sein de son cabinet.



« Manager, c'est donner du sens à l'action, expliquer, éveiller ». Ces propos ne sont pas ceux d'un dirigeant d'entreprise, mais ceux de Pascal Dupraz. En sa présence, la grande conférence sur le management a été l'occasion de souligner les nombreuses similitudes existant entre la gestion d'une équipe et celle de collaborateurs

À travers cette analogie, les intervenants ont montré toute l'importance d'un management

THIERRY ONNO EC = MANAGER

Le management au service des collaborateurs, des clients et des experts-comptables. Donnez du sens à nos missions, embarquez nos équipes dans nos projets afin de mieux satisfaire nos clients. Faire confiance et grandir pour continuer à exister, à fidéliser et être utile.

performant, à même de donner envie aux équipes de suivre leur responsable, qu'il soit entraîneur ou expert-comptable. Un management qui est notamment affaire de communication. « C'est très important d'échanger avec les collaborateurs pour donner du sens à leur travail, confirme Thierry Onno, co-rapporteur du Congrès. Et, dans le même temps, un manager doit aussi comprendre ses équipes. Sa qualité première, c'est l'écoute. » Il doit également savoir s'entourer et faire confiance à ses équipes, mais aussi s'intéresser... à lui-même. Est-il motivé, dans une dynamique d'apprentissage ? Une introspection des plus importantes pour Arnaud Gilberton qui rappelle « les processus d'imitation » à l'œuvre dans les entreprises, notamment chez les jeunes collaborateurs, et qui imposent au manager un « devoir d'exemplarité ».

75^E CONGRÈS
REPLAY de la grande conférence sur
congres.experts-comptables.com

**3 QUESTIONS À
LAURE CLOSIER,**
JOURNALISTE
BFM BUSINESS



Quels sont les défis managériaux auxquels doivent faire face les cabinets ?

Les experts-comptables font face à de nombreux défis concomitants. Ils ont l'obligation, bien sûr, de s'intéresser à l'évolution des pratiques managériales, aux nouvelles demandes des candidats. Mais ils doivent dans le même temps évoluer dans un monde économique mouvant et marqué par une crise sanitaire, avec de nombreuses conséquences comme le développement du télétravail.

Comment réagit, à vos yeux, la profession ?

Elle a tout à fait conscience de ces défis. C'est très intéressant de constater qu'elle a envie de réfléchir, de progresser. La profession sait qu'elle doit évoluer et, en conséquence, elle travaille sur ces problématiques de terrain, notamment par la mise en pratique de théories managériales.

La question du management apparaît également importante pour l'attractivité des cabinets ?

C'est en effet un enjeu. La concurrence des talents est présente et il est vital de parvenir à les recruter et les attirer. L'attractivité n'est donc pas une notion cosmétique. En conséquence, le management est obligé d'évoluer.

INTERVENANTS

- ▶ PASCAL DUPRAZ, coach de l'équipe de football du stade Malherbe de Caen
- ▶ ARNAUD GILBERTON, fondateur d'Idoko conseil
- ▶ THIERRY ONNO, co-rapporteur du Congrès sur la thématique du management
- ▶ CYRIL PIERRE DE GEYER, fondateur de Rocket School, professeur affilié à HEC et créateur de l'Executive MBA Epitech

75^e CONGRÈS

Marketing : un levier majeur pour développer son activité

La grande conférence consacrée au marketing a rappelé tout l'intérêt pour les cabinets de définir leur stratégie, structurer leur offre et faire connaître leurs missions.



© Claire-Lise Havet/Hans Lucas

« **EC=marketeur** ». Mise en avant lors du Congrès, la formule se révèle gagnante pour les cabinets. C'est ce qu'ont démontré les intervenants de la grande conférence dédiée au marketing. Pour ce faire, ils ont tout d'abord rappelé le contexte dans lequel évolue aujourd'hui la profession. « *Notre métier de base, l'expertise comptable, a perdu de sa valeur ajoutée*, souligne Frédérique Goigoux, co-rapporteur du Congrès. *Et dans le même temps, les besoins d'accompagnement de nos clients augmentent* ».

Les cabinets doivent donc proposer de nouvelles missions aux entreprises. Une offre qu'il faut structurer et faire connaître.

FRÉDÉRIQUE GOIGOUX,

EC = MARKETEUR

Structurer son marketing, c'est diagnostiquer son environnement, écouter le marché, adapter son offre, et le faire savoir. L'adaptation de l'offre doit être au service de la satisfaction client.

C'est tout l'intérêt d'une démarche marketing qui compte différentes étapes, comme le positionnement face au marché, la réflexion sur les compétences internes, ou encore la mise en place d'une offre.

Une communication dédiée doit aussi être déployée. Elle peut s'appuyer sur de nombreuses techniques, notamment celles issues des sciences comportementales, à travers le *nudge*, comme l'explique Eric Singler, directeur général de BVA : « *Il s'agit de rendre désirable une proposition faite à un client.* » Un mot, une couleur... « *De petits riens peuvent tout changer* », assure-t-il. La communication peut aussi permettre de faire évoluer l'image des cabinets et de montrer la diversité des services proposés. C'est ce qu'a réussi à faire l'Ordre du Québec à travers une campagne de pub audacieuse.

Reste une question récurrente pour les experts-comptables désirant se faire marketeurs : comment structurer cette démarche ? L'Ordre répond présent sur le sujet : tous les outils nécessaires pour se lancer sont disponibles sur son site.

3 QUESTIONS À

PHILIPPE BLOCH,
CONFÉRENCIER,
ANIMATEUR
BFM BUSINESS



Qu'attendent aujourd'hui les entrepreneurs de leur expert-comptable ?

J'ai moi-même créé plusieurs entreprises et j'ai bien sûr toujours souhaité qu'il réponde à mes demandes. Mais pas seulement : on attend aussi de la proactivité, une faculté à anticiper des besoins et faire des propositions de services.

Ce qui implique, dans les cabinets, une structuration de l'offre et une capacité à communiquer dessus à travers des actions marketing ?

Oui, et je constate que les experts-comptables ont compris la nécessité de faire évoluer leur offre, trouver des éléments de différenciation bien au-delà du seul bilan comptable. Ils ont analysé les accélérations du moment -le programme du Congrès en atteste- et sont, en cela, de vrais entrepreneurs.

Cette volonté de repenser leur métier est aussi liée, selon vous, à une quête de sens ?

Cette quête de sens émerge en effet et les invite à se demander ce qu'ils souhaitent développer dans leur cabinet. Ils se positionnent, par exemple comme accompagnateur de start-up. Cela les incite à développer un projet qui va influencer leur stratégie, leur offre ou encore la composition de leurs équipes.

INTERVENANTS

- > FRÉDÉRIQUE GOIGOUX, co-rapporteur du Congrès sur la thématique du marketing
- > STÉPHANE MALLARD, entrepreneur, auteur et conférencier
- > GENEVIÈVE MOTTARD, présidente de l'Ordre du Québec
- > ÉRIC SINGLER, directeur général de BVA

75^E CONGRÈS

Marque : EC, une promesse attractive

Comment donner envie de vous aimer ? Quelle marque pour dépasser la méconnaissance du métier et la concurrence ? Avec quels bénéfices ? Propos choisis de quatre experts pour une marque « up to date » à succès.



© Claire-Lise Havet/Hans Lucas

#ATTRACTIVITÉ

C'est vraiment le moment... de se démarquer pour contrer les nouveaux entrants en utilisant les mêmes armes qu'eux. De montrer pourquoi faire appel à un expert-comptable, de présenter le métier dans sa réalité d'aujourd'hui, en surfant sur le capital relationnel et sur la maîtrise des outils de communication acquis lors du confinement. C'est le moment de créer sa marque ou de la revisiter car la marque est vivante. Expression des gènes de l'entreprise, elle doit muter avec l'évolution de l'environnement...

#MARQUE

Promesse relationnelle, elle doit être aujourd'hui :

- > co-construite avec les collaborateurs pour être reconnue par l'externe ;
- > authentique et sincère : dire qui l'on est, porter des valeurs ;
- > engagée : traduire sa vision du métier, lui donner du sens, dire ce que le cabinet veut changer ;
- > émotionnelle : incarner ce qui est vécu et ressenti, créer du lien...

#VALEUR

La marque est un aimant pour recruter et fidéliser collaborateurs et clients. Elle donne l'élan et suffit à changer la perception. L'effet est immédiat...

75^e CONGRÈSREPLAY de la grande conférence sur congres.experts-comptables.com

INTERVENANTS

- > FLORENCE DELOBEL, consultante conseil en stratégie, marketing et développement commercial
- > GÉRALDINE MICHEL, professeure à l'IAE Paris-Sorbonne, directrice de la Recherche et directrice de la Chaire Marques & Valeurs
- > BORIS SAUVAGE, co-apporteur du Congrès sur la thématique de la marque
- > FRANCK TAPIRO, publicitaire spécialisé sur les secrets génétiques des grandes marques et le décryptage de leur ADN

BORIS SAUVAGE

EC = MARQUE

La marque porte les valeurs, les engagements clients, elle identifie et permet de se différencier, osez en faire le super-héros de votre cabinet ! Nous avons tous des difficultés pour recruter, la marque employeur est un outil qui, animé avec votre équipe, vous permet de toucher plus de candidats. Elle devient indispensable.

3 QUESTIONS À KARINE VERGNIOL, JOURNALISTE BFM BUSINESS



Parler marque pour des experts-comptables, c'était... ?

Une première. Comme beaucoup, je méconnaissais ce métier qui a priori ne fait pas rêver. C'est important d'en parler car ils ont vraiment tout intérêt, en ce temps de crise où tout s'accélère, à créer ou valoriser leur marque, à montrer combien leur profession qui s'est transformée est indispensable pour aider les entreprises à y voir clair.

Comment penser marque ?

Elle ne doit pas être « vue de l'extérieur », c'est une co-construction « humaine » ; les intervenants ont insisté sur ce fait. Pour la créer, il faut connaître les valeurs sur lesquelles se retrouver individuellement et collectivement. Il ne s'agit pas de faire du marketing (répondre aux besoins du client), ni du storytelling mais du branding, du storydoing : l'action fait la légitimité de la marque.

Si marque = « qui aime ce que je suis et fais, me suive », c'est un risque ?

Non, si on est sincère ; le risque permet de paraître authentique. D'autant plus qu'avec le Covid, la créativité est morte. Puisque tous se taisent, on n'entendra que vous.



Loi Pacte : les derniers textes sont publiés !

En modifiant l'ordonnance du 19 septembre 1945, la loi Pacte a ouvert de nouvelles possibilités de missions aux experts-comptables : missions d'ordre financier, environnemental ou numérique, honoraires de succès...

En complément de cette loi, le décret du 19 novembre 2019 modifie le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, avec les nouvelles règles de fonctionnement des Conseils de l'Ordre (suffrage universel direct pour les élections au Conseil supérieur, nouveau barème d'élus dans les Conseils, création de représentations territoriales)

et les missions ouvertes aux experts-comptables (mandat implicite, recouvrement de créances et mandat de paiement...). Il crée aussi le statut des experts-comptables en entreprise.

Le décret du 20 juillet 2020 rend applicable le droit de la métropole à Saint-Pierre-et-Miquelon et rattache les professionnels de ce territoire au Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France. Le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables vient également d'être modifié par l'arrêté du 17 avril 2020 qui crée le nouveau dispositif de reconnaissance des compétences spécialisées.

Enfin, l'arrêté du 14 août 2020 entérine la nouvelle organisation territoriale de l'Ordre et les changements apportés à la carte ordinale des Conseils régionaux afin de se conformer au nouveau découpage des régions administratives françaises.

#SIClecture

POUR ALLER PLUS LOIN :
Parcourez l'édition 2020 de l'ouvrage « La profession d'expertise comptable après la loi Pacte » !



Protection des données personnelles : la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) invalide le *privacy shield*



Dans un arrêt rendu le 16 juillet 2020, la CJUE a invalidé la décision d'adéquation « *Privacy Shield* », adoptée en 2016 par la Commission européenne, qui permettait le transfert de données personnelles entre des entreprises dans l'Union européenne et des entreprises établies aux États-Unis adhérant à certains principes européens de protection des données.

En effet, les lois américaines, telles que le Patriot Act, sont particulièrement intrusives. Cette dernière permet notamment à l'État américain de saisir, via une filiale d'une société américaine, les données hébergées en Europe, et de saisir, via une société européenne, les données hébergées aux États-Unis. La CJUE a donc estimé que la législation américaine ne permettait

pas aux personnes dont les données sont transférées vers des entreprises américaines de disposer de droits de recours devant les juridictions en cas de problème.

La CJUE a cependant validé les clauses contractuelles types de la Commission européenne pour le transfert des données à caractère personnel vers des sous-traitants établis aux États-Unis. Si leurs contrats contiennent ces clauses, les cabinets peuvent donc les conserver : contrats cloud, contrats pour les outils de visioconférence, etc. Si non, il faut négocier un avenant à ces contrats incluant ces clauses. L'occasion également de réfléchir avec ses prestataires sur les mesures supplémentaires de protection pouvant être prises pour garantir la sécurité des données. La CNIL devrait publier prochainement des recommandations à ce sujet.



Jetrouvemonexpertcomptable.fr une plateforme gratuite pour mettre en relation experts-comptables et prospects

L'Ordre a décidé de créer, via sa filiale Expert-Comptable Services (ECS), le site **Jetrouvemonexpertcomptable.fr** afin d'encadrer la mise en relation entre experts-comptables et prospects. Cette plateforme, proposée à titre gratuit, permet de mettre en avant :

- > la validation des compétences spécialisées déclarées par les experts-comptables ;
- > la véracité du titre des experts-comptables présents sur la plateforme.

Le site permet également aux experts-comptables de :

- > **Renforcer l'empreinte numérique des cabinets** : toutes les pages

cabinets intégrées seront référencées et visibles sur les principaux moteurs de recherche. La fiche cabinet, reprenant toutes les informations nécessaires pour les clients, peut suppléer la création d'un site internet.

- > **Attirer de nouveaux clients** : l'ambition de l'Ordre est de regrouper la majorité des cabinets d'expertise comptable sur cette plateforme. Cette dernière doit devenir le site incontournable pour trouver son expert-comptable.
- > **Promouvoir son panel de compétences** : une fois validées, les compétences spécialisées mises en avant pourront être sur la plateforme.



Jetrouvemonexpertcomptable.fr

propose 3 espaces :

- le site public permettant d'informer les entreprises sur les experts-comptables inscrits au Tableau et susceptibles de les accompagner ;
- un espace cabinet mettant en avant le cabinet ;
- un espace administration des fiches cabinets, réservé aux experts-comptables, permettant de créer, de manière semi-automatisée, la présentation du cabinet.

0 **Référez-vous** sur le site Jetrouvemonexpertcomptable.fr

VU COMME ÇA...



Retrouvez toutes les informations sur les élections ordinaires 2020 sur le site privé du Conseil supérieur experts-comptables.fr



Marchés de la profession : quelles sont les attentes des entreprises et des associations ?

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et son Observatoire de la profession comptable rééditent leur étude biennale sur les marchés de la profession et en présentent chaque mois un chapitre. Ce mois-ci, focus sur les attentes du marché, que les structures soient clientes ou non de la profession.

PAR FANNY RIVAL, CHARGÉE D'ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION COMPTABLE, CONSEIL SUPÉRIEUR

DES ATTENTES CENTRÉES AUTOUR D'UN ACCOMPAGNEMENT RAPPROCHÉ DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ENTREPRISE

La principale attente formulée par les dirigeants de TPE-PME, clients ou non, porte sur un accompagnement rapproché des experts-comptables dans la vie quotidienne de l'entreprise (41%). Cet accompagnement recouvre à la fois l'aide à la gestion (tableau de bord, calcul des coûts...), l'assistance administrative (facturation, négociation fournisseur...) mais aussi les recouvrements et contentieux avec les clients. 22% des dirigeants considèrent également que les cabinets devraient proposer une aide dans la mise en œuvre de la transformation numérique (accompagnement dans la dématérialisation, la cybersécurité,

la gestion de données...). Du côté des associations, même si les scores affichent des niveaux inférieurs à ceux des entreprises, les besoins en termes de gestion et de pilotage de l'organisation (27%) et d'accompagnement dans la transition numérique (11%) sont aussi formulés. Si ces attentes ne sont pas satisfaites ou si l'offre des cabinets n'est pas connue, les entreprises risquent de se tourner vers d'autres prestataires. Ainsi, 7% des entreprises et 10% des associations non-clientes font appel à d'autres prestataires que les experts-comptables pour obtenir du conseil en gestion. Sur certaines tâches, les cabinets se trouvent en effet concurrencés, notamment pour les missions de conseil en tout genre (juridique, fiscal, social, informatique...) qui font l'objet, à des degrés divers, de recours fréquents à d'autres prestataires.

LES NON-CLIENTS, UN MARCHÉ POTENTIEL

Un peu plus du tiers des TPE-PME non-clientes (35%) indiquent vouloir faire appel (certainement ou probablement) à un cabinet d'expertise comptable ; une performance en hausse comparée aux deux précédentes mesures. Ces dernières témoignent d'un fort intérêt pour les missions

44%

DES TPE-PME ET 30%
DES ASSOCIATIONS NON-
CLIENTES POURRAIENT
FAIRE APPEL À UN EXPERT-
COMPTABLE POUR
BÉNÉFICIER DE CONSEILS
PONCTUELS



Les non-clients représentent un marché potentiel notable pour les cabinets : 35% des entreprises et 21% des associations non-clientes envisagent de le devenir.

« classiques » : préparation des déclarations fiscales (82%), préparation des comptes annuels (74%), tenue de la comptabilité (71%). On note par ailleurs que 77% d'entre elles appellent de leurs vœux un conseil global en gestion de leur entreprise.

Du côté des associations non-clientes, environ un cinquième se déclarent susceptibles d'avoir recours à un cabinet. Elles feraient notamment appel à un expert-comptable pour la préparation des comptes annuels et la comptabilité d'une manière générale. Le conseil en gestion est également cité par près de 6 associations non-clientes sur 10.

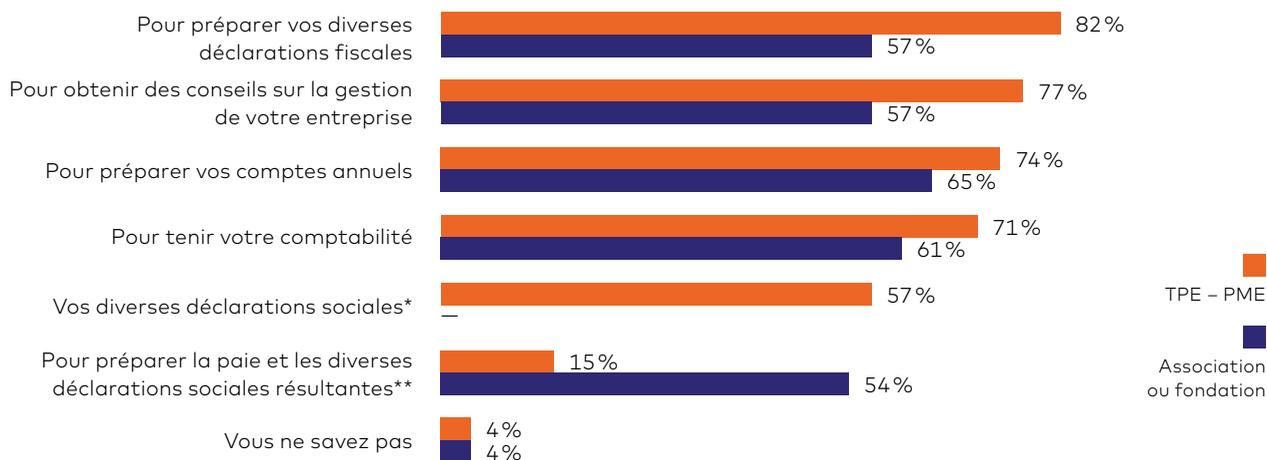
41%

DES DIRIGEANTS DE
TPE-PME (CLIENTS OU
NON) CONSIDÈRENT
QUE LES CABINETS
DEVRAIENT PROPOSER
UN ACCOMPAGNEMENT
RAPPROCHÉ DANS LA VIE
QUOTIDIENNE DE L'ENTREPRISE



PRESTATIONS QUE LES CLIENTS POTENTIELS ATTENDENT D'UN CABINET

Plusieurs réponses possibles



Source : Enquête de l'Observatoire de la profession comptable

* Pour les structures sans salarié – ** Pour les structures avec salarié(s)

Globalement, la moitié des dirigeants d'entreprises non-clientes déclarent qu'ils pourraient s'adresser à un professionnel de la comptabilité en cas de hausse d'activité ou de la taille de l'entreprise. Cette donnée met en lumière l'importance pour les TPE-PME d'être accompagnées sur les problématiques liées à la croissance. En dehors des situations de croissance, 44% des TPE-PME non-clientes envisageraient de recourir à un expert-comptable pour des conseils ponctuels. Plus largement, les services des experts-comptables peuvent faire gagner du temps aux entreprises pour 37%

des répondants, libérer des tâches administratives pour 35%, ou sécuriser les déclarations pour 36%.

Côté associations, la moitié se disent prêtes à devenir clientes en interne (41%) ou en cas de hausse de l'activité et/ou de la taille de l'association (37%). Les motivations qui reviennent régulièrement sont le besoin de conseils ponctuels (30%), la possibilité de bénéficier de son expertise dans la gestion de la structure (29%), le besoin de baisser les coûts (29%), ou encore la nécessité de gagner du temps (27%).

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'étude biennale sur les marchés de la profession comptable est réalisée à partir d'une enquête téléphonique menée par l'institut CSA, auprès d'un panel d'entreprises et d'associations clientes ou non clientes de la profession comptable. En 2019, 700 entreprises de 0 à 249 salariés et 300 associations de 1 à 249 salariés ont été interrogées sur une vingtaine de thématiques. L'étude est décomposée en 3 parties :

- les besoins et attentes du marchés ;
- les missions confiées à la profession ;
- la relation client / cabinet.



#SIClecture

EN SAVOIR PLUS

L'édition 2020 de l'étude « Marchés de la profession » est disponible sur la partie privée du site de l'Ordre experts-comptables.fr
Bibliordre : bibliordre.fr et la Boutique : boutique-experts-comptables.com



DCG : une session 2020 bouleversée

La crise sanitaire a considérablement impacté le déroulement des examens de fin d'année et le DCG n'y a pas échappé. C'est dans ce cadre que l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020 a ouvert la possibilité d'adapter les modalités des examens.

UNE SESSION EN DEUX TEMPS

D'une part, il n'était pas possible de décaler les épreuves à juillet dans la mesure où les rassemblements étaient encore interdits avant l'été. D'autre part, la généralisation du contrôle continu n'était pas applicable au DCG en raison des modalités de certification et de la pluralité de statuts scolaires des candidats au DCG (près de la moitié des candidats sont des candidats libres).

C'est pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur, en concertation avec le Conseil supérieur, a décidé d'aménager la session 2020 du DCG en deux temps.

- > Un examen sous la forme d'un contrôle continu pour les étudiants susceptibles de valider la totalité des UE de leur DCG ; réservé aux candidats inscrits dans un établissement public ou privé (sous contrat et hors contrat), après instruction par les membres du jury de leur livret scolaire et de leur livret de formation, les résultats étant connus en juillet.
- > Des épreuves en présentiel se déroulant du 21 septembre au 2 octobre pour les étudiants non susceptibles d'obtenir leur DCG en 2020 (cursus en cours) et pour les candidats non rattachés à un établissement scolaire public ou privé (donc ne pouvant pas présenter de livret scolaire et de livret de formation).

Compte tenu du contexte, les candidats ayant échoué aux épreuves en contrôle continu bénéficiaient d'un rattrapage et étaient autorisés à passer leurs épreuves en présentiel. Ce calendrier des épreuves a pour conséquence une publication des résultats qui n'interviendra qu'en novembre, compte tenu

des délais matériels de correction et de remontées des notes, soit postérieurement à la période d'inscription en master, ce qui constitue un obstacle majeur pour la poursuite d'études.

DES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES

Dès le mois de juillet, le Conseil supérieur a donc alerté le ministère de l'Enseignement supérieur sur cet obstacle, ainsi que sur les difficultés d'obtenir un contrat d'apprentissage (DSCG ou Master) dans la mesure où le contrat avec l'entreprise ne pourrait être signé qu'après les résultats des examens du DCG, soit plus de 3 mois après le début des cours. C'est ainsi que le décret 2020-953 du 31 juillet 2020 ouvre la possibilité des inscriptions temporaires pour la rentrée universitaire 2020-2021, permettant ainsi aux étudiants de suivre le cursus auquel ils ont postulé. Il leur donne jusqu'au 31 décembre 2020 pour fournir leur attestation de réussite du diplôme préparé à la session 2020.

Par ailleurs, le décret 2020-1086 du 24 août 2020 allonge le délai de 3 à 6 mois après le début de la formation pour la signature d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise et assure la prise en charge du coût de la formation par France Compétences pendant cette période. Ces dispositions ne concernant que l'apprentissage, le Conseil supérieur a alerté le ministère sur le contrat de professionnalisation qui ne bénéficie à ce jour d'aucun assouplissement (2 mois de délai au lieu de 6 pour l'apprentissage), ni d'aucun financement pendant cette période. Nous sommes donc en attente d'une mesure dérogatoire dans les meilleurs délais.

EN BREF

> Dumping social : la directive révisée sur les travailleurs détachés entre en vigueur

À compter du 30 juillet 2020, compte tenu de la révision de la directive 2018/957, les salariés détachés bénéficient :

- > de la même rémunération qu'un salarié employé par une entreprise établie en France réalisant les mêmes tâches ;
- > du remboursement des frais professionnels (transport, repas, hébergement) pour les déplacements en France, si des dispositions légales ou conventionnelles françaises le prévoient.

Par ailleurs, un statut de détachement de longue durée de plus de 12 mois est créé et de nouvelles sanctions pour mieux lutter contre la fraude sont prévues.

7 PLUS D'INFOS SUR
 travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/detachement-des-salaries

> Philippe Brassac, nouveau président de la Fédération bancaire française



Philippe Brassac, directeur général de Crédit Agricole S.A., a été nommé le 1^{er} septembre 2020 président de la

Fédération bancaire française (FBF) pour un an. Représentant 340 banques françaises et étrangères, la FBF intervient sur toutes les questions réglementaires bancaires et financières et sur tous les sujets liés à la place de la banque dans l'économie et la société.



KIOSQUE

#SIClecture

Un nouveau code comptable



Les comptes sociaux de l'ensemble des entreprises sont établis à partir du cadre européen fixé par la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels et consolidés de certaines formes d'entreprises et aux rapports y afférents. C'est dans ce cadre européen transposé en France dans le code de commerce (art. L. 123-12 à L. 123-28 et art. R. 123-172 à R. 123-208) ainsi que dans les dispositions du Plan Comptable Général (PCG), que s'inscrit la normalisation comptable française s'agissant des personnes tenues d'établir des comptes annuels.

Ce code comptable à jour et commenté vous donne accès aux dispositions réglementaires et articles du Plan Comptable Général (PCG), aux textes de l'ANC (y compris les textes de l'ancien CNC), aux textes de nature fiscale (CGI, BOFiP) et aux positions doctrinales du Conseil supérieur et de la CNCC. Le cas échéant, d'autres textes sont référencés en raison de leur pertinence au regard des articles à commenter.

Ce mois-ci, SIC a sélectionné pour vous trois mémoires



Le burnout de l'expert-comptable : comprendre la diversité de ses causes pour mieux les prévenir et appréhender ses conséquences

Ivan TUIL, 05/2019,
réf : 141117



Mise en place d'une stratégie de marketing digital au sein d'un cabinet d'expertise comptable de moins de 20 personnes

Margaux MARTIN, 05/2019,
réf : 141105



Le management stratégique de la startup lors des premières phases de son développement par la mise en place du tableau de bord prospectif : mission de l'expert-comptable

Christelle CHOQUE, 05/2019,
réf : 141062



CONSULTEZ LES MÉMOIRES SUR
bibliobaseonline.com



> Guide de la dématérialisation : facture électronique, bulletin de paie électronique, coffre-fort numérique et archivage électronique

Cet ouvrage, qui se veut pratique, a pour objectif d'aider les confrères à mettre en place la dématérialisation des factures et des bulletins de paie, tout en maîtrisant le système d'archivage électronique et le coffre-fort numérique. Il a également un rôle d'accompagnement et de conseil pour répondre aux besoins des TPE/PME clientes en matière de dématérialisation de leurs outils de production.



> Exploitations agricoles en difficulté

Cette nouvelle brochure technique présente les spécificités des mesures de

prévention et des procédures collectives applicables à ce secteur, ainsi que leur impact sur les principales dispositions du droit rural. D'autres professionnels accompagnant les exploitants agricoles en difficulté apportent leur regard sur le sujet, et témoignent de la complémentarité de leur intervention avec celle de l'expert-comptable.

> Professions libérales et analyses sectorielles : retrouvez les dernières mises à jour !

Professions libérales

- Artiste
- Auteur
- Commissaire aux comptes
- Conseil en gestion de patrimoine
- Greffier des tribunaux de commerce
- Vétérinaire

Analyses sectorielles

- Bijouterie
- Boucherie Charcuterie Traiteur
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie traditionnelle
- Maison de retraite



Recruter en 2020 : freins et perspectives





Avec 10 000 créations de postes prévues d'ici à 10 ans, les perspectives de recrutement dans la filière expertise comptable sont plus que dynamiques. Face à la pénurie de candidats et au turn-over, la profession doit à la fois susciter les vocations et fidéliser ses collaborateurs. De quoi mobiliser les cabinets sur leur « marque employeur ».

Recruter aujourd'hui : comprendre et s'adapter

Recruter aujourd'hui, ce n'est plus choisir entre plusieurs candidats, c'est être choisi parmi plusieurs employeurs par des candidats exigeants ! Recruter aujourd'hui, ce n'est plus décrire les avantages d'un poste à pourvoir, c'est faire adhérer les candidats à un projet, leur donner envie d'intégrer une équipe, donner du sens à leur « obligation » de travailler. Ce n'est plus le candidat qui se vend, c'est l'employeur !

PAR **PHILIPPE SAUVEPLANE**, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ, CONSEIL SUPÉRIEUR

Ces évidences, nous les vivons tous dans notre environnement personnel ou professionnel, sans distinction de secteur d'activité et sans toujours les admettre. Ce changement de paradigme n'est pas l'effet d'un manque d'attractivité de la profession. Il peut s'expliquer par deux raisons.

D'une part, les fondamentaux de la génération Z : le travail n'est plus un but en soi, mais un moyen parmi d'autres de s'accomplir dans la vie. Pour les jeunes, la répétition du schéma de leurs parents se heurte à une fin de non-recevoir définitive : « je veux aussi profiter de la vie ». Et pour les moins jeunes, c'est le moyen de prendre de la distance avec leur activisme antérieur : « je ne veux plus sacrifier ma vie à mon travail, quoi qu'il m'en coûte ! ».

D'autre part, les efforts déployés par les experts-comptables pour se faire reconnaître commencent à porter leurs fruits : les enseignants, les jeunes, leurs familles entendent

l'argument de la diversité des missions, de l'épanouissement que cette profession apporte à ses collaborateurs, de la richesse des contacts avec les entreprises, de son utilité sociale, particulièrement démontrée lors de la crise du Covid-19.

Faut-il se plaindre ou se réjouir de cette évolution ? Ni l'un ni l'autre, il faut « juste » comprendre et s'adapter !

Pour comprendre, il nous faut plus encore aller au contact de nos collaborateurs, dialoguer avec ces nouvelles générations et ne pas nous enfermer dans nos certitudes. Pour s'adapter, il faut leur envoyer des signaux concrets, leur inspirer confiance en proposant des conditions de travail plus souples dans un cadre bien défini, un management de proximité, des challenges motivants, des occasions d'être fiers de leur travail... une liste non exhaustive bien sûr... !



Recrutement : ayez le r flexe hubemploi.fr

Pour permettre un recrutement plus efficace et attirer davantage de talents au sein des cabinets, le Comit  management des cabinets a accompagn  la refonte compl te de la plateforme hubemploi.fr, pr sent e lors du 75  Congr s de l'Ordre. Focus sur cet outil qui va simplifier le recrutement.

PAR R MI BIHOUIS, CHARG  DE MISSION STRAT GIE ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT, CONSEIL SUP RIEUR

HUBEMPLOI.FR, UN OUTIL SIMPLE ET ERGONOMIQUE

La priorit  de la refonte de la plateforme hubemploi.fr a  t  de repenser le parcours de l'expert-comptable avec deux mots d'ordre : simplicit  et ergonomie. L'objectif : pouvoir apporter un maximum de services   l'expert-comptable. Ses services sont accessibles via un tableau de bord unique.

Exit la saisie fastidieuse des donn es du cabinet ! La plateforme reprend l'int gralit  des informations du tableau ordinal, ne laissant   l'expert-comptable que le soin de personnaliser graphiquement la fiche de pr sentation de son cabinet.

Enfin, le syst me de *matching* permet de calculer automatiquement la compatibilit  du candidat avec l'offre publi e. Plus besoin de trier les CVs, la plateforme s lectionne et alerte lorsque des candidats r pondent aux exigences de l'offre d pos e par le cabinet.

LA POSSIBILIT  DE TRAVAILLER SA MARQUE EMPLOYEUR POUR ATTIRER LES CANDIDATS

Aujourd'hui, pour recruter, le descriptif d'un poste   pourvoir ne suffit plus. En effet, les candidats ont besoin non seulement de s'assurer que le poste correspond   leurs attentes, mais aussi que ce dernier apportera une valeur ajout e   leur carri re.

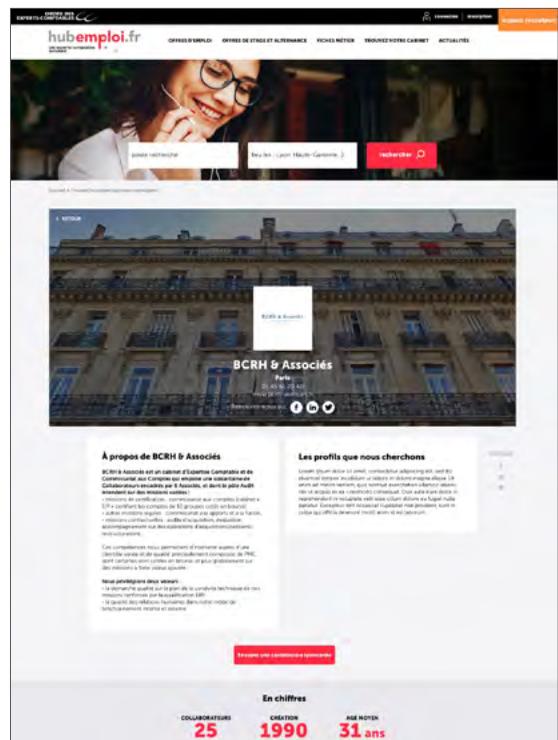
Ils ont pour cela besoin d'informations pour se projeter au sein du cabinet. La refonte d'hubemploi r pond   ces besoins. Ainsi, les cabinets ont maintenant la possibilit  de cr er une page leur permettant de pr senter et de valoriser leur structure. L'occasion notamment de se diff rencier pour attirer de nouveaux talents !

POUR EN SAVOIR PLUS sur la refonte d'hubemploi, visionnez la vid o d di e sur experts-comptables.fr

Exemple d'une fiche cabinet sur la plateforme hubemploi.fr

ALEXANDRE ROQUOPLO, EXPERT-COMPTABLE, PARIS (75)

Je suis un grand fan de hubemploi. La page est toujours ouverte sur mon  cran et je l'actualise r guli rement. Je prends le temps de v rifier le profil de chaque nouveau candidat qui se pr sente, de regarder les CV et les lettres de motivation. Notre cabinet a des ambitions de recrutement importantes, c'est pourquoi je suis si attentif aux diff rents job boards, dont hubemploi. Depuis d but 2020, nous avons structur  une  quipe de 25 personnes, dont 10 ont  t  recrut es directement ou indirectement gr ce   cette plateforme. Elle nous a permis de rencontrer des alternants mais aussi des candidats plus seniors, m me si les profils juniors restent les plus nombreux. En tant que cabinet d'expertise comptable nouvelle g n ration, nous sommes particuli rement attentifs   l'app tence des candidats pour les nouvelles technologies et   leur exp rience de travail sur de nouvelles solutions. hubemploi nous permet de facilement tracker les profils qui nous int ressent et qui sont   la recherche de nouvelles opportunit s.





« Parce que c'est lui, parce que c'est moi » : se dévoiler pour séduire



PAR **PHILIPPE SAUVEPLANE**,
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU SECTEUR COMMUNICATION
ET ATTRACTIVITÉ, CONSEIL
SUPÉRIEUR

Attractif : qui a la propriété d'exercer une attraction, qui plaît, séduit, attire par son charme (Larousse).
Contraire : rébarbatif, rebutant, repoussant.

Les définitions sont claires : pour être attractif, il faut séduire !
Deux solutions : se faire plus beau que ce que l'on est ? C'est l'échec assuré à court terme. Ou s'assumer en se montrant tel que l'on est, en présentant à nos candidats-collaborateurs notre métier, notre mission, nos valeurs ?

Soyons réalistes ! Chacun de nous n'a pas toutes les qualités, toutes les compétences que l'on prête aux experts-comptables. La diversité de nos cursus, de nos expériences, la formidable variété des clients que nous servons, des missions que l'on accomplit, le mode d'exercice, la taille de la structure, l'ancienneté dans la profession... sont autant de facteurs différenciants et autant de richesse

collective. C'est par nos spécificités que nous nous démarquons les uns des autres, et que nous pouvons présenter les profils variés attendus par nos futurs collaborateurs-candidats. « Parce que c'est lui, parce que c'est moi » : c'est parce qu'ils se reconnaîtront en nous qu'ils nous choisiront, et c'est parce qu'ils adhéreront à nos valeurs que nous les choisirons.

Que faire donc pour séduire ? Être soi-même, mettre en évidence le savoir-faire et le savoir-être de son cabinet, communiquer largement sur ses valeurs clés et les incarner, tant en interne qu'en externe, être transparent et toujours en recherche de progrès. C'est ce que permet la plateforme hubemploi.fr !

Et... si vous avez un supplément d'âme, la séduction ne sera que plus efficace !



PAR
THIERRY ONNO,
PRÉSIDENT DU
COMITÉ MANAGEMENT
DES CABINETS,
CONSEIL SUPÉRIEUR

Permettre d'attirer les talents au sein de la profession et au sein des cabinets

Avec l'appui du Comité management des cabinets, l'objectif de la refonte d'hubemploi.fr était de permettre à l'ensemble de la profession de recruter des talents en mettant en avant la marque employeur des cabinets. Pour ce faire, nous nous sommes attachés :

- › à la simplicité : une expérience simplifiée avec, pour le candidat, une postulation en 3 clics et pour l'expert-comptable recruteur un tableau de bord unique ;
- › à la visibilité : une stratégie de référencement améliorée sur les principaux moteurs de recherche pour attirer davantage de candidats ;
- › aux fonctionnalités : des fonctionnalités étoffées et de même niveau que les plateformes concurrentes avec, par exemple, le matching qui propose les candidats répondant le mieux aux critères d'une offre postée.

Venez redécouvrir hubemploi, la plateforme pensée par des experts-comptables, pour des experts-comptables !





Profession :   quoi ressembleront les cabinets de demain ?

Le Conseil sup rieur de l'ordre des experts-comptables, son Observatoire de la profession comptable et sa commission Formation ont mandat  l'institut Quadrat Etudes pour la r alisation d'une  tude prospective sur la profession. Facteurs d' volutions, impacts en termes d'emplois et de comp tences... d couvrez de quoi seront faits les cabinets de demain.

PAR **MARC MALARD**, RESPONSABLE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION COMPTABLE, CONSEIL SUP RIEUR



(OCR, cloud...), ces  volutions impr gnent l'ensemble des champs d'activit  des cabinets : la production comptable, la paie, les d clarations aux autorit s administratives, ou encore le pilotage des missions d'audit.

Par ailleurs, la r glementation de la profession est concern e par le mouvement de lib ralisation des activit s r glement es dans le droit europ en. Cela se traduit par des modifications cons quentes du p rim tre des activit s des cabinets ( largissement du champ des prestations autoris es, r duction des march s des commissaires aux comptes) et le d veloppement des pratiques commerciales.

Ces  volutions r glementaires contribuent en partie   accompagner la mutation culturelle de la profession (renforcement de l'esprit entrepreneurial, d veloppement de la posture « conseil »...).

Dans un environnement de plus en plus complexe, les clients attendent davantage de prestations int gr es et souhaitent s'appuyer sur des partenaires experts dans leur domaine.

Tous ces  l ments soulignent le caract re de plus en plus central des strat gies d'offre (prestations   forte valeur ajout e, d veloppement sur des march s concurrentiels, int gration et pluridisciplinarit ...), de l'am lioration des process

DES MUTATIONS  CONOMIQUES, JURIDIQUES ET SOCIALES QUI QUESTIONNENT LES MOD LES  CONOMIQUES DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

Les cabinets d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et d'audit, positionn s au c ur des flux et des activit s  conomiques, accompagnent les transformations du tissu productif. La plupart des facteurs qui touchent le secteur ne constituent pas des nouveaut s. N anmoins, le rythme des  volutions s'acc l re, tant au niveau des mutations  conomiques et de la nature des demandes adress es aux cabinets, qu'au niveau des  volutions technologiques ou de la r glementation professionnelle. Ainsi, dans un environnement de plus en plus complexe sur les plans  conomique, juridique et social, les

attentes des clients  voluent vers davantage de prestations int gr es et un besoin renforc  de s'appuyer sur des partenaires experts dans leur domaine.

De plus, le virage num rique de la soci t  et la hausse du niveau de comp tences des dirigeants modifient les comportements et les attentes (exigence, volatilit , rapidit , acc s   l'information...), notamment chez la nouvelle g n ration d'entrepreneurs, davantage accoutum e aux pratiques num riques. L'activit  des cabinets, centr e sur l'analyse des flux d'informations financi res et sociales des entreprises, est ainsi impact e en profondeur par l' volution des solutions num riques. Prenant appui sur des technologies d j  anciennes mais qui gagnent en performance et en fonctionnalit s



(performance, fiabilité et sécurité de la gestion des flux de données, organisations du travail efficaces...) et des stratégies commerciales (relation-client enrichie, promotion des offres différenciées...). Si les défis d'adaptation à ces mutations sont importants, les cabinets bénéficient de plusieurs atouts pour y faire face : un contexte macroéconomique longtemps favorable, une présence de proximité au sein du tissu économique, une forte notoriété et une figure d'expertise auprès des dirigeants, etc.

NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES, NOUVEAUX DOMAINES DE COMPÉTENCES

Face à ces mutations, l'analyse des besoins RH pour les cabinets de demain conduit à identifier six grands axes de compétences stratégiques dont le développement apparaît prioritaire au regard des enjeux du secteur mis en lumière par l'analyse prospective :

- > culture générale de l'entreprise ;
- > techniques approfondies ;
- > intégration digitale ;
- > posture conseil et commerciale ;
- > management et ressources humaines ;
- > anglais professionnel.

En premier lieu, le développement d'une large culture de l'entreprise (microéconomie, stratégie et entrepreneuriat...), couplé au renforcement de la posture de conseil et des qualités commerciales, s'affirme comme étant de plus en plus incontournables. Notamment dans un contexte de positionnement sur de nouveaux types de prestations dans des champs d'activités plus concurrentiels (conseil en stratégie financière, gestion patrimoniale, conseil en SI...) et de besoins clients de plus en plus spécifiques et complexes. Ces tendances appellent également la consolidation d'un haut niveau d'expertise dans des domaines techniques « métiers » spécifiques (audit, gestion patrimoniale, cession-transmission...).

Le volet des compétences numériques (intégration des solutions digitales « métiers »,

gestion des infrastructures informatiques, sécurité et protection des données, pilotage stratégique des investissements numériques...) occupe également une place de choix parmi les compétences stratégiques à développer par les professionnels pour relever les défis auxquels seront confrontés les cabinets de demain (nécessité de s'appuyer sur ces outils pour rentabiliser les prestations peu différenciées, élargir le périmètre d'intervention...).

Six grands axes de compétences stratégiques à développer : culture générale de l'entreprise, techniques approfondies, intégration digitale, posture conseil et commerciale, management et ressources humaines, et anglais professionnel.

L'internationalisation de l'environnement des clients nécessite en outre une maîtrise plus poussée de l'anglais à la fois courant mais également spécifique aux domaines d'activité des cabinets.

Enfin, l'ampleur des transformations de l'environnement des cabinets et la nécessité d'intégrer ces nouvelles compétences appellent une professionnalisation des pratiques managériales et de GRH, au niveau collectif comme individuel.

Les besoins sur ces grands axes de compétences sont par essence différenciés selon le métier exercé (expert-comptable dirigeant, chargé de mission comptable, assistant comptable, auditeur). Ils sont mis en perspective avec l'analyse des dynamiques d'emploi observées pour les quatre principaux métiers des cabinets d'expertise comptable et d'audit : croissance du poids des chargés de mission comptables dans l'ensemble de l'emploi salarié, besoins dynamiques en main d'œuvre pour l'ensemble des professions comptables exerçant en cabinet (des niveaux employés à cadres), intégration limitée de profils spécialisés (juristes, informaticiens...).



#SIClecture

EN SAVOIR PLUS

L'édition 2020 de l'« Étude prospective sur la profession comptable et les métiers de demain », est disponible sur la partie privée du site de l'Ordre experts-comptables.fr
Bibliordre : bibliordre.fr
et la Boutique : boutique-experts-comptables.com





La marque employeur, un levier stratégique pour recruter

Pour renforcer leur attractivité, les cabinets ont tout intérêt à construire leur marque employeur autour des signes distinctifs et des valeurs qu'ils portent. Les explications de Thomas Chardin, fondateur de Parlons RH, intervenant lors du 75^e Congrès.



THOMAS CHARDIN,
FONDATEUR
DE PARLONS RH



**RETROUVEZ
L'INTERVIEW**
de Thomas Chardin
sur le SICWebzine :
experts-comptables.fr



Téléchargez le kit Marque employeur sur le site privé du Conseil supérieur :

- 3 fiches pratiques pour activer sa marque employeur, définir ses outils et faciliter le recrutement du bon profil au sein des cabinets ;
- 3 motions design pour mettre en place sa marque employeur ;
- 3 interviews d'experts pour mieux comprendre le rôle de la marque employeur.



75^e CONGRÈS
REPLAY de l'atelier sur le site
congres.experts-comptables.com

Diffuser une offre d'emploi ? « *Cela n'est pas suffisant pour recruter* », assure Thomas Chardin, fondateur de l'agence Parlons RH. Face aux tensions rencontrées sur le marché de l'emploi, les entrepreneurs, et parmi eux les experts-comptables, se doivent de développer également leur attractivité. Ce qui passe, à ses yeux, par un travail sur leur marque employeur. Il s'agit, pour les cabinets, de définir avec précision ce qui fait leur singularité, ce qui les distingue d'autres recruteurs et qui leur permet, in fine, de répondre à une question centrale : « *Quelle est, en tant qu'employeur, la promesse qui incitera les candidats à rejoindre ma société ?* », résume Thomas Chardin.

La marque employeur, c'est le projet humain de l'entreprise.

Cette promesse peut être de différentes natures : pratiques managériales, politiques de formation ou de rémunération, possibilités d'évolution au sein de la société... « *Les grandes entreprises ont des caractéristiques à mettre en avant, mais c'est également le cas des petites structures qui ont souvent beaucoup de valeur ajoutée* », assure le fondateur de Parlons RH. Elles peuvent, par exemple, se distinguer par la qualité du lien social en interne ou le sens donné au travail de ses collaborateurs. La marque employeur peut également englober des valeurs portées par les cabinets, comme la rigueur ou l'innovation.

« MENER LA BATAILLE DE L'ATTRACTIVITÉ »

« *La marque employeur, c'est le projet humain de l'entreprise* », résume Thomas Chardin. Un projet qui, pour être un réel élément d'attractivité, doit être en phase avec les attentes des candidats. Autre impératif : qu'il corresponde au « *projet business* » porté par l'entreprise, qu'il soit « *en cohérence avec la réalité du terrain* »

Il s'agit, pour les cabinets, de définir avec précision ce qui fait leur singularité, ce qui les distingue [...]

telle que peuvent la vivre les salariés au quotidien ou les candidats lors d'un entretien.

Une fois la marque employeur construite, c'est à travers les pratiques RH (processus de recrutement intégrant des chats avec des collaborateurs par exemple) et managériales (démarches collaboratives...) mais aussi par un travail de communication (notamment via les réseaux sociaux) qu'elle sera mise en avant. Les cabinets pourront ainsi mener « *la bataille de l'attractivité à laquelle ils sont fortement confrontés* », assure Thomas Chardin. Mais pas seulement. Car, comme il le rappelle, « *la marque employeur s'adresse également aux collaborateurs* ». Elle sera donc aussi un précieux atout pour permettre aux experts-comptables de « *fidéliser leurs salariés, limitant ainsi le turnover, et développer leur engagement.* »



ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉCISIONS DES TAUX AT/MP



1 LA DÉMATÉRIALISATION... UNE MESURE OBLIGATOIRE ?



DÈS JANVIER 2021, LES ENTREPRISES D'AU MOINS 10 SALARIÉS DOIVENT RECEVOIR LEURS COTISATIONS PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE SI ELLES ONT FAIT AU MOINS UNE DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) EN 2019

LES EXPERTS-COMPTABLES DOIVENT LES INCITER À OUVRIR UN COMPTE AT/MP AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

2 COMMENT LA METTRE EN PLACE ?

net-entreprises.fr

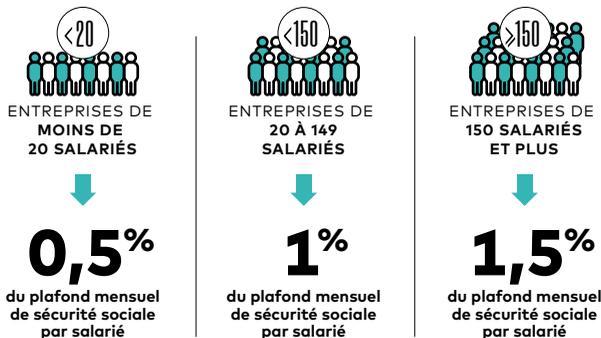
POUR RÉGULARISER SA SITUATION, CHAQUE ENTREPRISE DOIT SE CONNECTER À SON COMPTE NET-ENTREPRISES.FR POUR CRÉER SON COMPTE AT/MP EN RENSEIGNANT :

000 N° SIRET :	000 NOM :	000 PRÉNOM :	000 N° TEL. :	000 E-MAIL :
----------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------------------	--------------------------

BON À SAVOIR ! UN TUTO EST DISPONIBLE SUR [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

3 POURQUOI LA FAIRE (DANS LES TEMPS) ?

EN L'ABSENCE DE COMPTE AT/MP, UNE PÉNALITÉ EST ENCOURUE :



ATTENTION ! L'OUVERTURE DU COMPTE N'EST PAS RÉTROACTIVE !

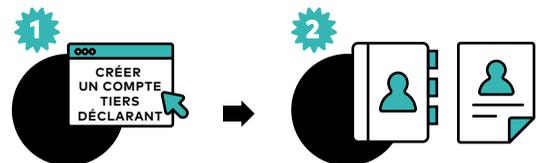
4 LES AVANTAGES ?

UN POINT D'ENTRÉE UNIQUE POUR LE PORTEFEUILLE CLIENT DE L'EXPERT-COMPTABLE :

les taux de cotisation applicables	les trois derniers taux applicables	le bilan individuel des risques professionnels	l'attestation des indicateurs des risques professionnels
------------------------------------	-------------------------------------	--	--

À NOTER : LA NOTIFICATION DÉMATÉRIALISÉE EST ACCESSIBLE UNIQUEMENT À L'ENTREPRISE

5 COMMENT ACCÉDER AUX DONNÉES ?



INSCRIPTION SUR NET-ENTREPRISES.FR AVEC UN PROFIL « TIERS DÉCLARANT »

CRÉATION D'UN PORTEFEUILLE AVEC LES CLIENTS QUI ONT UN COMPTE AT/MP

BON À SAVOIR : LE SERVICE DE MISE À DISPOSITION DES TAUX PERMET AU DÉCLARANT DSN D'ÊTRE ALERTÉ À CHAQUE FOIS QU'UN NOUVEAU Taux EST CALCULÉ



© Gezein GREE/MINEFI

Alain Griset, 67 ans, a été artisan taxi de 1975 à 2016. Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Nord (1995-2011), puis de la CMA du Nord-Pas-de-Calais (2011-2018), et enfin de la CMA de Région Hauts-de-France (2018-2020), il a également accompli trois mandats successifs à la tête de l'APCMA (2000-2016). Son engagement au profit de la cause artisanale l'a aussi amené à exercer beaucoup d'autres responsabilités : président du groupe de l'artisanat du CESE (2004-2007), vice-président de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (2002-2015), président de l'Union nationale des taxis (2012-2017), et président de l'Union des entreprises de proximité (2017-2020). Il est nommé en juillet 2020 ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des petites et moyennes entreprises.

Nos questions à Alain Griset

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises

PROPOS RECUEILLIS
PAR SOPHIE ORSONNEAU,
CHARGÉE DE MISSION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

— En France, 97% des entreprises ont moins de 20 salariés. À ce propos, vous avez indiqué le 28 août dernier « qu'il était indispensable d'avoir des politiques adaptées à toutes ces entreprises en termes de simplification, de procédures, de fiscalité, de statut juridique afin de faciliter leur développement ». Dans cette optique, quels types de mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre en faveur des TPE et PME ? Un calendrier a-t-il été fixé ?

Je préfère utiliser le terme de transformation plutôt que de simplification qui peut effrayer les entreprises concernées. Cette « transformation », notamment de leur environnement juridique, doit être un atout pour accompagner les TPE/PME à traverser la situation

que nous connaissons et pour qu'elles puissent bénéficier au mieux des mesures du plan de relance. Pour conduire ce chantier, j'ai initié des consultations auprès des principales branches et organisations professionnelles, métier par métier, afin de définir les freins existants. Je me déplace aussi chaque semaine sur le terrain à la rencontre d'entrepreneurs ; c'est l'occasion de prendre le pouls, d'identifier avec eux leurs difficultés et de recueillir leurs attentes.

Sur la base de ces remontées terrain, nous travaillons avec mon équipe sur des mesures concrètes que je tiens à présenter au Premier ministre dans les prochaines semaines.

Ces travaux viendront également enrichir les travaux de simplification déjà lancés par le Gouvernement, notamment dans le cadre du



projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). Ce projet de loi, qui fait suite aux travaux menés dans le cadre du Grand Débat, vise à répondre à trois attentes majeures des Français : une administration plus simple et plus proche des citoyens, plus de simplicité pour les Français et plus de simplicité pour les entreprises.

— Parmi ces politiques adaptées, vous avez notamment évoqué le thème du numérique qui, au plus fort de la crise sanitaire, a simplifié la vie des entreprises en offrant notamment la possibilité de signer des actes administratifs par voie électronique. Comment envisagez-vous ce chantier et quelle place souhaitez-vous lui donner ? Comptez-vous pérenniser ce type de mesures utiles pour fluidifier les relations entre les entreprises et les administrations ?

La crise sanitaire a révélé le besoin urgent de numériser aussi bien les petites et moyennes entreprises que l'administration. Le plan de relance répond à cette demande. Dans mon ministère, nous accordons une place centrale à la numérisation des TPE, 60 millions d'euros sont prévus à cet effet.

Nous avons l'objectif très clair de numériser 1 million de TPE d'ici fin 2021. Il sera mis en place des diagnostics, des formations adaptées pour construire avec ces entreprises la manière la plus efficace d'intégrer le numérique et ainsi optimiser leur activité. Nous conduisons aussi une campagne nationale de sensibilisation.

— Beaucoup de PME et TPE ont fait appel au PGE au plus fort de la crise, mais la crainte d'une reprise difficile de l'économie fait planer le risque de l'impossibilité de rembourser ce prêt pour un certain nombre d'entreprises. Avez-vous prévu des assouplissements quant

aux délais de remboursement du PGE ? Des mesures permettant de maintenir la trésorerie et les fonds propres des entreprises sont-elles envisagées dans le plan de relance ou dans la prochaine loi de finances ?

Je rappelle que le Prêt garanti par l'État (PGE) fait partie des mesures exceptionnelles de soutien de l'État envers les entreprises qui ont été durement touchées par la crise sanitaire ; en complément de l'annulation et du report des cotisations sociales, de l'activité partielle ou encore du fonds de solidarité. Ce soutien représente près de 470 milliards d'euros.

Avec Bruno Le Maire, nous avons annoncé l'encadrement des taux du PGE pour les entreprises qui souhaitent le rembourser au-delà de la première année. Après plusieurs négociations avec les banques, il a été convenu que ce taux sera compris entre 1 à 1,5 % pour les prêts remboursés d'ici 2022 ou 2023, et entre 2 et 2,5 % pour les prêts remboursés entre 2024 à 2026.

Pour poursuivre le développement de ces entreprises et les aider à se projeter dans le futur, le plan de relance propose de renforcer le bilan des PME par des prêts participatifs qui seraient des instruments de long terme assimilés à des quasi-fonds propres. Cette garantie fait l'objet d'une disposition dans le PLF 2021 qui prévoit un plafond d'exposition de l'État à 2 milliards d'euros.

— Le premier niveau des aides proposées dans le cadre du fonds de solidarité a été particulièrement utilisé par les TPE (1 500 euros défiscalisés versés par la DGFIP). Il n'en a pas été de même pour le deuxième volet (entre 2 000 et 5 000 euros versés par les régions). Comment expliquez-vous une telle différence ? Ne faudrait-il pas assouplir les conditions d'octroi du 2^e volet de l'aide ?

Vous avez raison ; près de 1,7 million d'entreprises se sont saisies du volet 1 du fonds de solidarité pour un montant de plus de 6 milliards d'euros. Ouvert jusqu'au 15 octobre 2020, en l'état, le volet 2 n'a été utilisé que par 34 000 entreprises. Je souhaite donc étendre l'utilisation de ce volet jusqu'à la fin de l'année pour que les entreprises qui sont en difficulté puissent se saisir de cette mesure. Par ailleurs, après avoir procédé à l'examen des remontées de terrain, notamment celles des experts-comptables, il est effectivement envisagé l'adaptation de ce dispositif.

— Notre profession a été très présente au chevet des entreprises au moment de la crise sanitaire afin de les accompagner dans la mise en œuvre des mesures d'urgence décidées par le Gouvernement. Comment voyez-vous le rôle des experts-comptables dans la phase de relance de l'économie française ?

Je tiens tout d'abord à saluer le rôle clé joué par les experts-comptables auprès des entreprises durant la crise sanitaire. Tirant notamment les enseignements des bonnes pratiques nées durant cette crise, l'Ordre des experts-comptables a établi un programme de relance post-Covid comportant 28 propositions, articulées autour de trois axes : accélérer la transition numérique, adapter la législation du droit du travail et favoriser le développement des entreprises de proximité.

J'attache une attention toute particulière à ces propositions dont certaines rejoignent les réflexions actuelles du Gouvernement. Je vous en remercie et sais que durant la phase de relance, comme ils ont su le faire durant la période de crise, les experts-comptables seront, partout en France, en première ligne aux côtés des entreprises.

Cabinets : « Ta marque, tu valoriseras »

Pourquoi vouloir changer le nom de son cabinet et créer une véritable marque ? Pour quels bénéfices ? Delphine Michard-Grunwald, présidente de Fifty Bees, a pris le risque de repartir d'une feuille blanche pour mieux valoriser son entreprise. Son témoignage.



**DELPHINE
MICHARD-
GRUNWALD,**
PRÉSIDENTE
DE FIFTY BEES

75^e CONGR@S
REPLAY de l'atelier sur le site
congres.experts-comptables.com

En janvier 2019, Delphine Michard-Grunwald dirige un cabinet en pleine forme : 90 collaborateurs, des clients fidèles et à l'international ; le cabinet créé par son père s'est bien développé. C'est pourtant le moment qu'elle choisit pour se forger une véritable marque.

« Notre nom et notre image, choisis il y a 30 ans, n'étaient plus en phase avec ce que nous étions vraiment et avec l'essor de missions à forte valeur ajoutée. Nous avons réalisé la puissance que pouvait avoir une marque : si elle est forte, elle distingue dans la foule et dit ce que l'entreprise propose. Jusque-là, nous n'avions pas vraiment utilisé la possibilité de communiquer, ni signifié la profonde évolution de nos métiers. Nous avons voulu nous donner une image qui nous ressemble et revoir intégralement notre communication » explique Delphine Michard-Grunwald.

Notre nom et notre image, choisis il y a 30 ans, n'étaient plus en phase avec ce que nous étions vraiment.

Commence alors la réflexion autour d'un nouveau nom et d'une image, capables d'incarner et d'exprimer ce qu'est l'entreprise, ses valeurs, sa stratégie, ses objectifs, sa personnalité.

Elle débouche, en six mois, sur un changement radical. Exit son nom, Cofagest, bienvenue à Fifty Bees et à son territoire de marque. Place à un logo dessiné à la main, jaune et bleu, avec des abeilles évoquant l'ambition et l'activité réelle de Fifty

Bees : accompagner l'entrepreneur à réaliser son rêve d'entreprise.

Ce changement est porté par un plan de communication.

« Ses objectifs : faire connaître tous nos services et se faire remarquer afin de donner envie de travailler avec ou chez nous », indique Claire Le Meur, directrice de la communication.

UNE MARQUE EFFICACE, UN INVESTISSEMENT GAGNANT

En associant les collaborateurs et en réalisant un lancement évènementiel, Fifty Bees a emporté l'adhésion de tous. Sa marque est aujourd'hui le tremplin de sa stratégie de développement à long terme.

Avec un bilan déjà très positif dressé par sa présidente : *« Les clients savent que nous pouvons les accompagner à 360°. Cela nous a permis de décrocher des contrats majeurs, que nous n'aurions jamais imaginé signer auparavant »*.

Sa marque est aujourd'hui le tremplin de sa stratégie de développement à long terme.

De même, les prospects correspondent désormais pleinement au *« client idéal »*, et des candidats aux profils *« rêvés »* ont été recrutés en trois mois. Enfin, les collaborateurs adhèrent et adoptent la démarche d'accompagnement novatrice de Fifty Bees.

Le conseil de Delphine Michard-Grunwald ? Osez !

Exercice illégal : la Cour de cassation confirme la position de l'Ordre

Le 18 mars 2020, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu un arrêt (n°19-83.062) qui mérite l'attention en ce qu'il rappelle clairement un principe fondamental, pourtant parfois malmené par les juges du fond : la seule tenue d'une comptabilité suffit à caractériser le délit d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable.

PAR FAUSTINE LUQUE, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR

UNE INTERPRÉTATION DISSONANTE DE LA LÉGISLATION

Alors qu'en 2018, un jugement avait reconnus coupables d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable une société de conseil en gestion aux entreprises et sa dirigeante, une cour d'appel avait quant à elle relaxé un an plus tard les deux prévenues du chef de ce délit.

Un constat d'huissier avait pourtant révélé que le système informatique de la société poursuivie était équipé de logiciels de comptabilité, et dévoilé une pratique habituelle d'activité comptable, laquelle n'était d'ailleurs pas contestée par sa dirigeante, non inscrite au Tableau de l'Ordre.

La cour d'appel a établi, à tort, une distinction selon la nature, l'objet et la finalité des documents dressés et des prestations comptables réalisées.

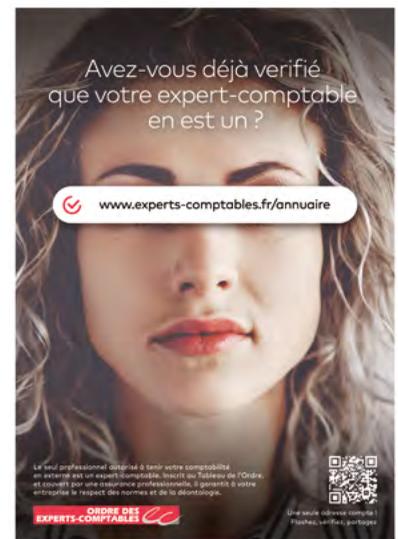
Toutefois, les juges d'appel avaient considéré que, si les prévenues avaient bien réalisé, pour le compte de tiers, des opérations de tenue de comptabilité, cette tenue ne serait visée par l'article 2 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 qu'à « titre accessoire dans la mesure où l'essence même de la profession d'expert-comptable, qui justifie sa protection et son monopole, n'est pas là mais est relative aux activités de révision, de redressement, de consolidation (...) ».

UNE CONFIRMATION BIENVENUE DE LA COUR DE CASSATION

Saisie d'un pourvoi de l'Ordre sur les intérêts civils, la Cour de cassation censure la cour d'appel pour avoir, à tort, établi une distinction selon la nature, l'objet et la finalité des documents dressés et des prestations comptables réalisées. Outre le terme impropre de « monopole » en lieu et place de « prérogatives exclusives d'exercice », les juges du second degré, pour relaxer les prévenues, avaient ajouté une condition à l'Ordonnance que celle-ci ne prévoit pas. La Chambre criminelle rappelle en effet que « les dispositions des articles 2 et 20 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 n'ont établi aucune distinction selon la nature, l'objet et la finalité des documents et des prestations comptables ». La cour d'appel semble avoir oublié l'adage latin « ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus » : là où la loi ne distingue pas, nous ne devons pas distinguer.

Là où la loi ne distingue pas, nous ne devons pas distinguer.

Cet arrêt, confirmant une jurisprudence de la Cour de cassation établie malgré la résistance de certains juges du fond, conforte la position de l'Ordre : la seule tenue de comptabilité suffit à caractériser le délit d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable. Il n'y a pas lieu de distinguer ce qui relèverait du cœur de la profession des activités qui apparaîtraient comme périphériques ou secondaires.



Visuel de la campagne de communication du Conseil supérieur pour lutter contre l'exercice illégal.

LBC-FT : les pays à risque

On parle parfois de pays à risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), mais de quels pays à risque s'agit-il ?

PAR LE **COMITÉ LAB**, CONSEIL SUPÉRIEUR

DE NOMBREUX PAYS ET TERRITOIRES À PRENDRE EN COMPTE

Malheureusement, il n'existe pas de liste consolidée des pays visés par la réglementation LBC-FT. Certains pays et territoires sont tout de même identifiés.

D'une part, les pays que l'on nommera les « pays du bloc 1 » :

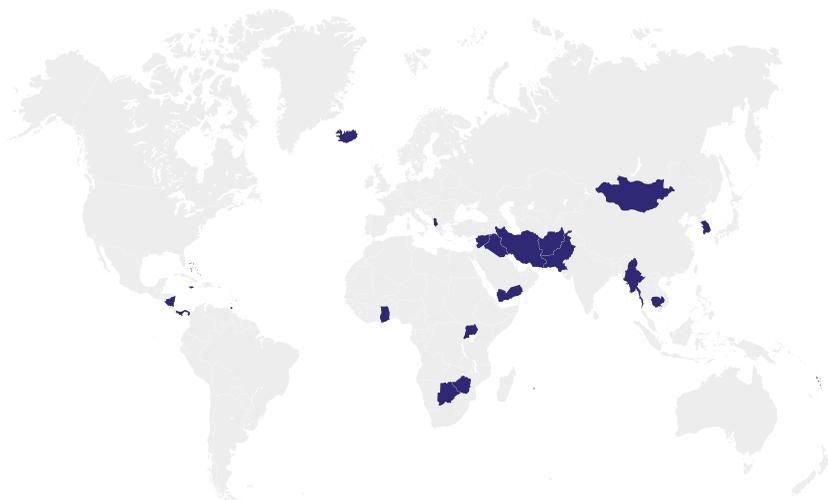
- ▶ Les pays à haut risque et sous surveillance du GAFI ;
- ▶ Les pays tiers identifiés par l'Union européenne comme des pays à haut risque présentant des carences stratégiques dans leurs régimes de LBC-FT (notons que la Tunisie est sortie de cette liste en juillet 2020).

D'autre part, les pays devant faire l'objet d'une attention particulière en fonction des circonstances, que l'on nommera les « pays du bloc 2 » :

- ▶ Les pays et territoires identifiés par l'État français comme non coopératifs à des fins fiscales¹ ;
- ▶ Les pays et territoires identifiés par l'Union européenne comme non coopératifs à des fins fiscales ;
- ▶ Les pays permettant d'héberger une entité extraterritoriale (offshore) ;
- ▶ Les zones connues pour des trafics et des activités criminelles.

Les pays du bloc 1

Iran / République populaire démocratique de Corée / Afghanistan / Albanie / Bahamas / Barbade / Botswana / Cambodge / Ghana / Ile Maurice / Irak / Islande / Jamaïque / Mongolie / Myanmar / Nicaragua / Ouganda / Pakistan / Panama / Syrie / Trinidad et Tobago / Vanuatu / Yémen / Zimbabwe



1^{er} octobre 2020

1 Article 2380A CGI
2 Article L. 561-4-1 CMF – NPLAB 2020 §18, §19 et §A.19.3
3 Article L. 561-10 CMF
4 Article R. 561-20-4 CMF – NPLAB 2020 §36 et A36



DÉCOUVREZ

sur le site privé de l'Ordre, rubrique ReflexLAB, dans l'onglet Outils techniques, les liens vers les différentes listes de pays du bloc 1 ainsi que des commentaires complémentaires dans la partie 3 de l'ARPEC.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION ?

La notion de pays à risque s'applique dans deux cas de figure.



Dans le cadre de l'analyse des risques LBC-FT de la structure, puis dans l'affectation d'un niveau de risque au client en fonction de sa localisation dans certains pays, en prenant également en compte le territoire d'origine ou de destination des fonds² (c'est-à-dire des clients du client, de ses fournisseurs, de ses bénéficiaires effectifs...). En principe, le client est alors classé à risque élevé et une vigilance renforcée sera mise en œuvre. Ce dispositif vise les pays des blocs 1 et 2.



Dans le cadre de missions réalisées pour des personnes physiques ou morales, domiciliées, enregistrées ou établies dans un État ou un territoire figurant sur les listes publiées par le GAFI ou par la Commission européenne parmi ceux dont la législation ou les pratiques font obstacle à la LBC-FT³. Dans ce cas, des mesures de vigilance complémentaires spécifiques seront mises en œuvre⁴. Ce dispositif ne vise que les pays du bloc 1.

Boulangerie - pâtisserie : un secteur impacté par la crise sanitaire mais peu fragilisé

Chaque mois, le Comité analyses sectorielles du Conseil supérieur vous propose un zoom sur l'un des 26 secteurs du commerce et de l'artisanat qu'il analyse.

Coup de projecteur ce mois-ci sur les boulangeries-pâtisseries qui ont subi des pertes importantes pendant le confinement. Le secteur, dont les bases sont solides, devrait toutefois être en mesure de se remettre rapidement des effets de la crise sanitaire.

PAR ÉLISE VERNEYRE, CHARGÉE D'ÉTUDES, CONSEIL SUPÉRIEUR



+8,4 %
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2019

UNE REPRISE QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE FAVORABLE

La reprise sera également facilitée par le contexte favorable d'avant-crise. En hausse depuis plusieurs années, l'activité des boulangeries-pâtisseries et des pâtisseries a de nouveau fortement progressé en 2019 (de respectivement 8,4% et 5,3% en valeur). Deux éléments principaux expliquent le dynamisme du secteur : la volonté grandissante des ménages de privilégier la consommation de produits artisanaux, et l'élargissement de l'offre de petite restauration des boulangeries. Côté terminaux de cuisson, l'activité a également été bien orientée en 2019, progressant de 4,7% en valeur, après une hausse de 1,6% un an plus tôt.

DES ENTREPRISES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES DANS LA FILIÈRE

Le secteur comptait 41 196 entreprises au 1^{er} janvier 2017, dont 33 000 boulangeries-pâtisseries (soit 80,3% du parc total), 4 800 pâtisseries et 3 300 panèteries. Sur la période 2011-2016, l'effectif des boulangeries-pâtisseries s'est accru de + 5,9% et celui des pâtisseries de + 18,6% ; une progression qui s'explique pour cette dernière catégorie par le fait que de nombreux pâtisseries se sont lancés dans la profession via le statut de micro-entrepreneur. La part des

structures sans salarié a en effet augmenté de 11,9 points sur la période.

DES PERTES ENREGISTRÉES PENDANT LE CONFINEMENT MALGRÉ L'OUVERTURE DES COMMERCES

Si les boulangeries-pâtisseries ont fait partie des commerces jugés « essentiels » et ont pu rester ouvertes pendant le confinement, elles ont néanmoins souffert. Au cours des mois de mars et d'avril, les pertes ont été estimées à 40% du chiffre d'affaires. Les Français ont en effet limité leurs déplacements et se sont détournés des produits de boulangerie frais afin d'éviter au maximum les risques de contamination. La consommation en pain des Français devrait néanmoins vite retrouver son niveau d'avant-crise, ce qui permettra à la filière de surmonter rapidement cet épisode.

PENDANT LE CONFINEMENT, DES PERTES DU CHIFFRE D'AFFAIRES ESTIMÉES À

40 %

POUR RETROUVER L'ANALYSE COMPLÈTE « BOULANGERIE - PÂTISSERIE » RÉALISÉE PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR ET L'ENSEMBLE DES FICHES RÉALISÉES PAR LE COMITÉ ANALYSES SECTORIELLES, RENDEZ-VOUS SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE : BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM.

Bien conseiller les professions libérales

Agents généraux d'assurance, une résilience à confirmer

La profession des agents généraux d'assurance a bien résisté à la conjoncture économique liée au Covid-19. La baisse des encaissements a ainsi été plus réduite que dans de nombreuses autres activités. Mais les incertitudes pesant sur les entreprises pourraient se répercuter sur le secteur.

PAR **THOMAS SILLAS**, CHARGÉ DE MISSION, CONSEIL SUPÉRIEUR



En 2019, 11 406 agents généraux d'assurance (AGA) exerçaient en France¹ (- 10% de 2007 à 2019). Le montant moyen des recettes s'est élevé à 302 K€ et celui des bénéfices à 111,9 K€ (+ 5,77% par rapport à 2018), en progression constante depuis 2014².

UNE RÉSISTANCE CERTAINE DURANT LE CONFINEMENT

Les AGA ont bien tenu face au choc du confinement³. Une majorité des agents (77% pour les réseaux IARD⁴ et 95% pour les réseaux ADP⁵/Vie) n'a pas subi de baisse des encaissements ou a supporté une baisse inférieure à 10%.

Cette stabilité se manifeste également par un recours assez restreint aux reports des échéances sociales et fiscales (28% des agents), au prêt garanti par l'État (15%) et aux aides des compagnies (15%).

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2021 ?

L'avenir est cependant incertain. 52% des AGA ont ainsi des craintes pour 2021. Leur activité est en effet liée à celle des entreprises, le montant moyen de commissionnement pour les risques des professionnels étant d'environ 20%.

Ces incertitudes pèsent aussi sur l'emploi : 23% des AGA ont renoncé à des embauches. En revanche, les licenciements en masse semblent exclus, en raison du maintien du chômage partiel et d'effectifs assez réduits chez la majorité des agents : 16% affirment vouloir procéder à au moins un recrutement, et seulement 5% envisagent de procéder à des licenciements.

111,9 K€

BÉNÉFICE MOYEN EN 2019
(+ 5,77% PAR RAPPORT
À 2018)

16%

DES AGENTS ENVISAGENT
DE RECRUTER EN 2021

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez la fiche métier « Agents généraux d'assurance » complète dans le kit mission "Bien conseiller les professions libérales" sur extranet.experts-comptables.org/kit-mission/bien-conseiller-les-professions-liberales

1 Selon le rapport 2019 de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS).

2 Statistiques de la conférence des Associations régionales agréées des professions libérales (ARAPL), 2020.

3 Résultats de l'enquête de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance (AGÉA), rendue publique le 30 juin 2020. 1 730 agents généraux d'assurance ont répondu, soit 15,17% de la profession.

4 Assurance des « incendies, accidents et risques divers ».

5 Assurance des personnes.



Formation : l'outil incontournable pour développer les missions de son cabinet

L'environnement des métiers du chiffre n'a jamais été aussi mouvant et il est nécessaire d'adapter les cabinets à ces mutations pour les accompagner et ne pas les subir. La formation est l'élément pivot de l'avenir de la profession. Elle permet aux collaborateurs d'évoluer sur de nouvelles missions et aux cabinets de répondre aux nouveaux besoins de leurs clients.

Trois professionnels nous livrent leur retour d'expérience.



LAURE CAU

Expert-comptable, Toulouse (31)

J'ai toujours considéré la formation comme vitale. Dans un contexte toujours plus exigeant où les changements sont fulgurants et nombreux, les cabinets doivent pouvoir s'adapter à la demande de leurs clients et proposer les missions qu'ils attendent. Répondre à ces nouveaux besoins nécessite d'investir dans sa formation et celle de ses collaborateurs qui peuvent parfois se montrer réticents à l'idée de consacrer une journée pour aller se former. Contraints par la crise sanitaire, nous nous sommes familiarisés avec le format distanciel et je le privilégie désormais lorsqu'il s'agit de formations purement techniques. Il a su séduire mes collaborateurs car il leur permet d'obtenir la matière qui leur manque, sans remettre en cause leur planning. Ainsi encouragés, ils sont plus enclins à y participer et je perçois chez eux une plus grande appétence, propice à leur évolution et au développement de mon cabinet.



DOMINIQUE JOURDE

Expert-comptable, Poitiers (86)

Pouvons-nous faire une rentrée normale avec le retour du virus en cette fin d'été ? Non, bien sûr. Le nouveau protocole sanitaire, applicable dès le 1^{er} septembre, a concentré toutes les attentions. Pour autant, il nous a fallu remobiliser les équipes. La priorité étant, en effet, de reconstituer et de ressouder le collectif au travail, pour relancer une dynamique. En cela, la formation reste un excellent vecteur. Et comme le 4^e trimestre représente traditionnellement la meilleure période en la matière, nous avons réenclenché la marche avant en matière de développement de compétences en intégrant de nouveaux moyens pédagogiques. À côté du présentiel, la classe virtuelle, en format court, commence en effet à trouver son public, avec la possibilité de poser des questions à l'animateur. Côté thématiques, l'accent a été mis sur l'actualité fiscale et sociale, mais aussi sur la posture « conseil » afin d'accompagner au mieux nos clients en ces temps tumultueux. Nous nous devons, plus que jamais, d'être à leur côté !



DOMINIQUE PERIER

Expert-comptable, Levallois-Perret (92)

La formation est centrale au sein du cabinet. Avec 300 collaborateurs, dont 150 chargés de clientèle, nous mixons depuis plusieurs années le présentiel et le distanciel. Le présentiel est privilégié pour cibler des petits groupes sur des sujets techniques pointus tels que le numérique (cybercriminalité, RGPD), ainsi que sur les sujets comportementaux et stratégiques. Le format webinar est en revanche choisi lorsqu'il s'agit d'apporter de la matière technique (comptable, fiscale et sociale) immédiatement mobilisable. Ce format a l'avantage de rassembler les collaborateurs dispersés sur plusieurs sites et est enregistré pour un usage ultérieur à destination des collaborateurs entrants ou pour ceux qui souhaitent le « revoir/approfondir ». Nous avons déjà mis en place des parcours mêlant technique, comportemental et stratégie sous les deux formats. Spécialement élaborés en fonction des différents profils de collaborateurs, ils leur permettent de suivre une progression logique afin de répondre aux besoins des clients et d'évoluer au sein du cabinet.



© Claire-Lise Havet/Hans Lucas

LAURENT CELLÉRIER

EXPERT-COMPTABLE

Frappé par un burn-out en 2016, cet expert-comptable de Brest est sorti de sa dépression en créant une start-up.

À l'école, Laurent Cellérier n'était pas un élève très studieux, « *limite cancre* » comme il l'avoue lui-même. En fin de seconde, il demande à passer en première G. « *J'ai repéré que c'est là qu'il y avait le plus de filles* ». Voilà comment l'adolescent se retrouve en comptabilité. Mais, très vite, son premier stage l'ennuie : saisir des factures, voilà ce qui l'attend ? Son père se permet alors un conseil : « *va le plus loin possible dans la voie que tu t'es choisie* ». Des paroles qui sonnent comme un déclic.

Laurent se met alors à bosser ses cours, obtient son BAC, un BTS, pousse même jusqu'au DESCF. En 1995, il s'installe en Bretagne avec sa future épouse, originaire du pays, où il intègre le cabinet de son beau-père. Viennent alors les années de « *charge* ». Projets d'entreprise ambitieux, élection au Conseil régional de l'Ordre, présidence d'une association technique nationale..., l'expert-comptable brestois, désormais associé du cabinet familial, multiplie les responsabilités.

Jusqu'au burn-out en 2016. Une « *implosion* » qui le conduit aux urgences psychiatriques mais aussi l'occasion pour ce bourreau de travail, qui n'a jamais dételé, de tout recommencer.

De retour au bureau, face à la feuille blanche, l'expert-comptable fait le point, recentre ses priorités autour de ses clients et des technologies d'avenir. C'est ainsi que naît l'idée d'Ecollaboratrice, une plateforme de services RH qu'il présente au Congrès de la profession en 2017 et dont il raconte l'histoire dans un livre* en cours d'adaptation pour le cinéma**. Une incroyable aventure qui le fait entrer dans le monde des start-uppers mais qui délie aussi les langues. « *J'ai été impressionné par le nombre de professionnels qui sont venus me dire qu'eux aussi étaient en souffrance.* » Aujourd'hui, celui qui se voit toujours comme « *un petit expert-comptable de province* » parcourt le territoire à la rencontre de ses confrères avec une seule envie : partager son expérience, « *les aider à avancer dans leur démarche de réinvention.* »

*Ecollaboratrice m'a sauver, Je crois que j'ai créé une start-up, de Laurent Cellérier, Éditions Géorama.

** Le court-métrage en préparation du réalisateur Thierry Obadia bénéficie d'une subvention du Conseil supérieur.



Viser le long-terme en accompagnant les entrepreneurs

Stéphane Brément, directeur de Tandem, 52 ans, a entamé un process de reprise à 45 ans. Pour lui, pas question de mener seul son projet. Comment a-t-il choisi son partenaire ?



TÉMOIGNAGE DE
STÉPHANE BRÉMENT,
DIRECTEUR
DE TANDEM

Après avoir rencontré plusieurs interlocuteurs de professions diverses, j'ai choisi un expert-comptable pour une évidente complémentarité avec mes propres compétences. Doté d'un IEA et d'un MBA de l'ESSEC, mon profil était davantage commercial que financier ou comptable. Mon choix s'est porté sur un expert-comptable recommandé par mon réseau pour ses compétences. Il s'agit aussi d'un partenaire local, ce qui a encore plus de sens aujourd'hui. Cette proximité géographique nous a permis d'avoir des rendez-vous en face à face, ce qui facilite les échanges. Un choix que je ne regrette pas.

Le bon accompagnateur est celui qui est autant capable d'encourager un élan que de le freiner.

En premier lieu, j'avais sélectionné une centaine de dossiers d'entreprises. Avec mon expert-comptable, nous en avons étudié une dizaine et avons rédigé une lettre d'intention pour trois d'entre elles. Le temps passé varie selon la faisabilité estimée. Si l'entrepreneur peut être porté par l'affect, le bon accompagnateur est celui qui est autant capable d'encourager un élan que de le freiner. L'expert-comptable est en mesure de lire un dossier, de l'analyser, de décortiquer les chiffres et d'apporter un aspect réaliste à un projet. Il valorise également les points de vigilance.

L'expert-comptable écoute, ne cherche pas à influencer mais oriente vers les bonnes directions. Le mien a facilité le lien avec les intermédiaires : un réseau de banques, des fonds d'investissement. J'ai pu obtenir des rendez-vous plus facilement. En étant bien au fait de mes forces et faiblesses, l'expert-comptable va encore plus loin dans le conseil sans le limiter aux seuls chiffres mais avec une approche globale.

Cette relation de confiance perdure encore puisque celui qui m'a aidé est naturellement devenu l'expert-comptable de la société. Il m'accompagne aujourd'hui dans nos études d'opérations de croissance externe.

Un autre point positif : le département juridique du cabinet qui permet un traitement des requêtes plus fluide, plus rapide, pour une prise de décision plus efficace. Cette centralisation « tout en un » côté client évite la déperdition d'information et la perte de temps.

Les situations varient et s'avèrent plus ou moins complexes. Les compétences des professionnels sont aussi variées. Et l'alchimie doit fonctionner.

À chaque entrepreneur, à chaque entreprise son montage... et son expert-comptable !

TANDEM SAS

est un intégrateur reconnu sur son marché pour ses solutions innovantes de sécurité électronique des personnes et des biens, d'analyse de flux de personnes, et d'hygiène et santé de la personne, dans tous types d'environnements.

2005

année de création de la société

+100

professionnels présents sur toute la France et à l'international

+15 000

installations depuis la création de la société

tandemdirect.fr

1 POUR ALLER PLUS LOIN

Experts-comptables, rendez-vous sur la plateforme Business story pour sélectionner des profils de repreneurs à proposer à vos clients cédants. business-story.biz/reprise

Congrès : ce n'est pas fini !

LE PROGRAMME COMPLET EN REPLAY

Retrouvez en replay les temps forts du Congrès : les 2 plénières, les 3 grandes conférences, les 16 flashs métier, les 9 ateliers solution, les 12 ateliers profession ainsi que les 2 conférences exceptionnelles proposées par l'association Femmes Experts-Comptables et la Direction du Développement des Partenariats Internationaux.

Profitez de ces séquences inspirantes pour alimenter vos propres réflexions et pourquoi pas organiser un temps de partage avec vos collaborateurs au sein de votre cabinet.

LE CADEAU CONGRÈS

Spécialiste du dessin d'humour, GABS dessine régulièrement pour la presse, dans des magazines tels que Le Nouvel Observateur ou l'Usine Nouvelle. Il collabore notamment

avec l'Ordre pour le SICMag depuis juillet dernier.

Dans le cadre du Congrès, GABS s'est inspiré des vidéos humoristiques de Vie De Comptable, mettant en valeur les erreurs à éviter en matière de management, de marketing et de marque. Il illustre ainsi, à la lumière des conférences thématiques, les bonnes pratiques à mettre en place dans les cabinets.



Téléchargez ce guide illustré pour vous informer sur les bonnes pratiques de manière ludique !
En complément : les fiches Mark'actions et les fiches Marketing Missions !



POUR ALLER PLUS LOIN, vous pouvez télécharger les diaporamas enrichis des ateliers profession et des ateliers solution mis à disposition sur le site Internet du Congrès.

Ateliers du changement Mandat de paiement, recouvrement amiable, marketing, management



Les Ateliers du changement vous accompagnent tout au long de l'année pour vous aider à intégrer dans la stratégie et l'organisation de votre cabinet une offre de services qui fera la différence. Ces rendez-vous réguliers que propose le Conseil supérieur, au format webinaire, vous invitent à repenser le conseil dédié aux clients et à faire évoluer les missions du cabinet tout en renforçant vos équipes avec de nouveaux talents. Retour sur les derniers Ateliers-formations.

8 septembre - « Mandat de paiement et recouvrement amiable : nouvelles opportunités pour la gestion déléguée »

Depuis novembre 2019, les experts-comptables ont la possibilité de gérer certains paiements et encaissements pour le compte de leurs clients. Ces nouvelles missions enrichissent la gamme de prestations proposées par la profession et attendues par leurs clients dans le cadre du « *full service* ».

15 septembre - « Marketer et faire connaître mon offre pour être identifié sur mon/mes marchés »

22 septembre - « Manager pour obtenir le meilleur de mes équipes pour mes clients »

Dans la perspective du 75^e Congrès de l'Ordre sur le thème du management, du marketing et de la marque, ces deux ateliers ont permis d'apprendre à mieux structurer son offre de services et à opérer une transition managériale au sein de son cabinet pour pouvoir s'adapter aux évolutions technologiques et comportementales de ses clients et répondre aux attentes de ses collaborateurs.



RETROUVEZ CES WEBINAIRES sur
[EXTRANET.EXPERTS-COMPTABLES.ORG/ARTICLE/WEBINAIRES](https://extranet.experts-comptables.org/article/webinaires)



Notre objectif : construire une profession prête à affronter l'avenir



TRIBUNE
D'IN-KI JOO,
PRÉSIDENT DE L'IFAC

La Direction du Développement et des Partenariats Internationaux (DDPI) du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables incarne l'engagement des instituts français dans le développement de la profession comptable en Afrique et au-delà. L'IFAC partage cet engagement. Nous sommes fiers de notre travail, et notamment des projets importants que nous avons menés en Afrique subsaharienne pour contribuer au succès des professionnels comptables. Nous avons soutenu des programmes d'enseignement et de formation et nous nous sommes associés à d'autres organisations pour mieux répondre aux besoins des instituts professionnels, de leurs membres et de leurs pays. Ces efforts visent à construire une profession prête à affronter l'avenir.

Parmi les nombreuses initiatives entreprises avec succès par la DDPI et ses instituts partenaires, je salue particulièrement le travail de préparation à la transition numérique. Ce sujet est une priorité urgente et constante en raison de la rapidité avec laquelle le monde change. Notre profession ne se développe pas en marge des évolutions profondes de la société, des marchés et des mutations technologiques : elle les embrasse.

Notre profession ne se développe pas en marge des évolutions profondes de la société, des marchés et des mutations technologiques : elle les embrasse.

La numérisation a fait irruption dans notre vie quotidienne et notre profession s'est très bien adaptée. Il n'était pas acquis que nous parvenions à intégrer la numérisation dans nos pratiques et à opérer aussi bien que nous l'avons fait [...]

La numérisation est à la fois le présent et l'avenir de la profession. Nous avons vu cette tendance s'intensifier depuis un certain temps maintenant, mais la pandémie du Covid-19 a accéléré l'utilisation de la technologie d'une manière que peu prévoyaient.

La numérisation a fait irruption dans notre vie quotidienne et notre profession s'est très bien adaptée. Il n'était pas acquis que nous parvenions à intégrer la numérisation dans nos pratiques et à opérer aussi bien que nous l'avons fait dans le cadre des mesures strictes de santé publique imposées par la pandémie.

La DDPI s'est particulièrement bien adaptée à ces changements.

Depuis mars 2020, elle a lancé dans les pays africains francophones une campagne de sensibilisation sur les solutions numériques pour répondre aux défis posés à la profession comptable.

Tout récemment, des questionnaires mis au point par la DDPI ont permis de définir le contenu du premier des trois cycles d'apprentissage à distance organisés dans les pays d'Afrique francophone. Par ailleurs, depuis le début de la crise du Covid-19, la DDPI a mis en place un système de soutien pour ses partenaires africains afin de répondre aux urgences des cabinets comptables et de leur permettre de poursuivre leur activité avec les outils numériques adaptés.

Aujourd'hui, 14 pays africains se sont engagés à suivre les sessions techniques de la DDPI, et 11 pays les suivent déjà. Voilà un exemple de leadership qui se concrétise par des actions.

J'aimerais féliciter la DDPI non seulement pour son leadership dans le renforcement des capacités, mais aussi pour sa promptitude à réagir aux besoins de ses instituts partenaires. C'est ce type d'initiative qui rend la profession dynamique et résiliente.



75^e CONGRÈS

REPLAY de l'émission consacrée à la coopération internationale sur congres.experts-comptables.com



Sécuriser les flux et l'exploitation de l'entreprise : quels réflexes adopter ?

Problèmes de trésorerie, protection juridique insuffisante... les crises révèlent souvent les failles des organisations et un certain manque d'anticipation. Mais quels automatismes mettre en place ? Experts-comptables et notaires rappellent aux chefs d'entreprise quelques règles simples à observer pour préserver leur patrimoine professionnel et personnel.

La crise économique que nous traversons se différencie par une nouveauté : l'arrêt imposé pendant 2 mois de la quasi-majorité de l'activité économique et sociale. Si la crise du Covid est avant tout une crise fulgurante de la production, c'est aussi une crise générale du chiffre d'affaires : une chute suivie d'un regain d'ampleur variable selon les secteurs. Cette tension des débouchés et de l'offre se combine à un changement des comportements des consommateurs et des clients.

Dans ce contexte, l'impact sur la trésorerie des entreprises dépend de la situation avant crise. Les sociétés ou holding qui avaient de la trésorerie se questionnent quant à son rendement et cherchent à se désensibiliser du risque en choisissant des placements à court terme et disponibles. Celles qui en manquaient ont

recours à l'emprunt ou au PGE. Dans ce cas, elles seront vigilantes à son utilisation. L'impact de ces emprunts va perdurer car la hausse de

l'endettement risque de fragiliser les entreprises qui vont rembourser en priorité cette dette au lieu de privilégier l'investissement humain et machine. Cela va impacter fortement la rentabilité et les marges et, par conséquent, la distribution et les remontées de dividendes ; fragilisant, par effet de domino, les montages patrimoniaux ou reportant des projets et des investissements.

Ainsi, au niveau de l'entreprise, une crise reste une crise et, en ce sens, bien que souvent inédite, il faut s'y préparer à l'avance... Les règles sont toujours les mêmes : une entreprise doit avoir une trésorerie optimisée, c'est-à-dire suffisamment abondante et disponible pour faire face aux aléas et soutenir la CAF. En cas d'insuffisance, il faut avoir une véritable politique assurantielle pour compenser par des indemnités. Cette politique vise à protéger les flux de l'entreprise qui viennent alimenter le patrimoine du dirigeant.

Notre rôle d'expert-comptable patrimonial est d'accompagner « la double vie du chef d'entreprise » en l'aidant à prendre les bonnes décisions sur l'entreprise et sécuriser les flux.

La crise du Covid nous rappelle que par nature l'entreprise repose avant tout sur son dirigeant, premier « homme clef ». Que l'on parle des pouvoirs, de la gestion de la société et de ses salariés ou encore de la cession, la situation peut très vite être sujette à des conflits en cas d'incapacité ou de décès du chef d'entreprise. Les assurances versent évidemment des indemnités pour compenser les pertes, l'État propose des aménagements fiscaux ou des garanties financières, mais pour autant cela ne règle pas l'essentiel : pérenniser l'exploitation de l'entreprise.

Ainsi, pour anticiper le décès ou l'éventuelle incapacité du dirigeant, le mandat de protection future et le mandat posthume présentent un intérêt accru en complément de l'ensemble de prévoyance de celui-ci.

Le mandat de protection future permet au chef d'entreprise de parer aux conséquences d'une éventuelle inaptitude future,

physique ou intellectuelle, en déléguant ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes de son choix afin de le représenter au sein de trois volets : le volet médical et personnel, la gestion du patrimoine privé, et la gestion de l'entreprise et du patrimoine professionnel.

Le mandat à effet posthume, quant à lui, permet au dirigeant de confier, à son décès, la gestion et l'administration de son entreprise, dans l'unique intérêt des héritiers et des salariés. Ce mandat n'a pas pour but de transmettre le patrimoine du défunt, mais de le gérer pour une durée maximum de cinq ans à compter de l'évènement. Il doit contenir la mission et la ligne directrice que le mandataire devra adopter pour préserver les intérêts professionnels de la famille.



RENDEZ-VOUS AVEC LE CONSEIL PATRIMONIAL

à l'occasion d'un webinaire le 14 octobre. Au programme des tables rondes : réglementation et aspect métier ; mandat de protection future, tutelles et comptes des majeurs protégés ; et comment détecter les besoins des clients à partir des comptes annuels. Plus d'infos sur experts-comptables.fr

CROISÉS



REGARDS

FRÉDÉRIC ESPIRAT,
EXPERT-COMPTABLE
PATRIMONIAL,
PRÉSIDENT DU COMITÉ
CONSEIL PATRIMONIAL,
LYON (69)

**MAÎTRE ALEXANDRE
THUREL
& M. ALEXANDRE
BROUSSET,**
NOTAIRES, LYON (69)



— **Inscrit au 75^e Congrès de l'Ordre, organisé en version dématérialisée du 30 septembre au 2 octobre, je n'ai pas eu le temps de suivre toutes les conférences proposées. Est-il possible d'accéder aux replays ?**

Lors du 75^e Congrès, l'Ordre vous a proposé trois jours de partage, de travail et de réflexion construits autour de la thématique « Management x Marketing x Marque : l'équation gagnante » au service de la relance. La plateforme digitale, accessible sur le site du Congrès congres.experts-comptables.com, permet aux congressistes de revoir tout le contenu préparé à votre attention par les rapporteurs, les équipes du Conseil supérieur et les partenaires : les ateliers liés à la thématique (ateliers profession et solution), les séquences liées à l'actualité ou aux outils de la profession (flashes métiers et outils, et ateliers actualité) et les informations des partenaires (flashes partenaires). RDV sur : congres.experts-comptables.com !

— **Je souhaite consulter les différentes fiches proposées lors du Congrès dans la Digital Workplace de l'Espace Innovation Découverte. Comment y accéder ?**

Les différentes fiches descriptives des outils métier du Conseil supérieur, les fiches des solutions utiles pour votre cabinet (réseaux sociaux, gestion de projet, outils Microsoft avancés, outils de conférence), ainsi que les cadeaux offerts aux congressistes (caricatures de GABS, fiches Mark'actions, fiches Marketing Mission) sont disponibles sur bibliordre.fr, la plateforme de téléchargement de l'Ordre, dans la rubrique Congrès/75^e Congrès. Il vous est également possible de consulter librement les supports des Congrès des années précédentes ainsi que toutes les dernières publications de l'Ordre. bibliordre.fr/index.php?thematique=117

**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
ÉCRIVEZ-NOUS :**
[COMMUNICATION@
CS.EXPERTS-COMPTABLES.ORG](mailto:COMMUNICATION@CS.EXPERTS-COMPTABLES.ORG) !



JAL
PRO



**Merci aux Professionnels
du Chiffre et du Droit d'avoir élu
JAL-Pro, meilleur service de
publication d'annonces légales.**

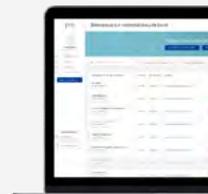
Rendez-vous sur
www.decouvrir-jal-pro.com



Notre équipe commerciale
est à votre disposition :

☎ 01 44 88 42 00

✉ jal-pro@annonces-legales.fr





LE MONDE DU CHIFFRE

Femmes experts-comptables : comment ont-elles géré la crise ?
31/07/2020

➤ Plutôt que de mettre en lumière la situation des femmes experts-comptables lors de la crise du Covid, c'est leur regard sur la gestion de celle-ci qui nous a intéressés. Les enseignements concernent tous les professionnels, les femmes comme les hommes. S'il n'y a qu'une chose à retenir, c'est que l'humain a été au cœur de la crise, avec ses forces et ses faiblesses. Soumise à une situation exceptionnelle, totalement imprévisible, la profession a su faire face, s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice sans visibilité, et faire vivre le lien en interne et avec ses clients. Tous ces efforts ne doivent pas rester vains. Il faut faire émerger de façon évidente un management plus souple, avec le sens du collectif, utiliser de manière plus intuitive et efficace les outils numériques, et déployer une communication active, ciblée et stratégique en direction des dirigeants.

Françoise Savés, présidente de l'Association Femmes Experts-Comptables

LA TRIBUNE

Comment l'entreprise à impact va réinventer la direction financière
17/07/2020

➤ Dépasser la fonction pour imaginer l'avenir de l'entreprise, construire des projets, innover dans la sélection des indicateurs de performance, privilégier la structuration à moyen et long terme, ne pas sacrifier la responsabilité au profit... L'inscription au Tableau des diplômés d'expertise comptable exerçant en entreprise (ECE) arrive à point nommé pour aider les DAF d'aujourd'hui à se transformer en DAF de demain !

Philippe Sauveplane, vice-président en charge du secteur Communication et Attractivité, Conseil supérieur



EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE

La condamnation du dirigeant à combler le passif pour déclaration tardive de cessation des paiements n'est pas automatique
23/07/2020

➤ La Cour de cassation, à la rescousse du dirigeant, explique de manière limpide et pédagogique que la déclaration tardive de l'état de cessation des paiements ne saurait constituer une faute de gestion qu'à l'expiration du délai de 45 jours (C. com. Art. L. 631-4). Elle rappelle aussi à juste titre que sa responsabilité ne peut être engagée que sur la base de l'existence d'une faute de gestion et d'un lien de causalité entre celle-ci et l'insuffisance d'actif.

William Nahum, président du Comité prévention du Conseil supérieur et du CIP national, président d'honneur du Conseil supérieur

La
Correspondance économique
Quotidien d'Informations économiques et sociales

L'activité partielle de longue durée est maintenue aux conditions actuelles jusqu'à l'été 2021
11/09/2020

➤ Chômage partiel de longue durée, une opportunité pour s'adapter ? Le dispositif APLD introduit fin juillet est innovant car il se projette dans un après-Covid qui finira par arriver. Il organise une activité réduite des salariés jusqu'à 40% d'heures chômées, en contrepartie d'engagements des employeurs sur l'emploi et la formation. Verrons-nous demain des salariés mieux formés, plus employables ? C'est un vœu que l'on peut partager avec la ministre du Travail.

Patrick Bordas, vice-président en charge du secteur Missions, Conseil supérieur



Rapport annuel 2019

Agir avec et pour la profession, c'est notre raison d'être



Lors de l'AG qui s'est tenue le premier jour du 75^e Congrès, le Conseil supérieur a dévoilé le rapport annuel 2019 qui valorise son action au service de la profession et des entreprises. Innovation, digitalisation des cabinets, attractivité... L'Ordre se mobilise quotidiennement pour accompagner les experts-comptables dans l'exercice de leurs missions, le développement de leur périmètre d'intervention et l'adaptation aux évolutions à l'œuvre.

#SIClecture

Retrouvez le rapport annuel 2019 sur experts-comptables.fr

Des experts-comptables présents dans les médias économiques

Soucieux de donner toujours plus de visibilité à la profession, le Conseil supérieur a noué plusieurs partenariats avec des médias économiques de premier plan.

L'Ordre et **BFM Business** (radio & télé) ont développé une série d'émissions, « Follow l'expert », en partenariat avec le Moovjee. Chaque mois, un expert-comptable répond aux questions de jeunes entrepreneurs en matière comptable, fiscale, juridique ou sociale. L'objectif ? Souligner les compétences variées de la profession et valoriser son rôle de conseil. Après diffusion, les émissions de 26 minutes présentées par Guillaume Paul restent accessibles en replay.

En mars 2019, le Conseil supérieur a débuté un partenariat éditorial avec le mensuel **EcoRéseau Business** dédié à l'entrepreneuriat. Chaque mois, un publiédactionnel met en valeur les différentes facettes de la profession à travers les témoignages d'experts-comptables sur des sujets précis. Par exemple : « Pourquoi votre expert-comptable est un atout pour une reprise d'entreprise ? » ou « La fraude sur l'activité partielle ».

Chaque semaine, dans une chronique du **Parisien Économie** intitulée « Conseil d'expert », un professionnel du chiffre répond à une véritable problématique rencontrée par un dirigeant d'entreprise. Ce rendez-vous, lancé en septembre dernier, démontre que l'expert-comptable est le « conseil qui compte » au service de l'économie et de la relance.

RETROUVEZ LES ÉMISSIONS FOLLOW L'EXPERT
sur le site du Conseil supérieur :
experts-comptables.fr

POUR ALLER PLUS LOIN
Les articles du Parisien Économie et d'EcoRéseau Business sont à retrouver sur le site public de l'Ordre :
experts-comptables.fr

> RGPD : le Conseil supérieur et la CNIL unissent leurs efforts

Afin d'accompagner les TPE et PME dans leur mise en conformité RGPD, Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL et Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur, ont signé le 29 septembre dernier une convention de partenariat pour trois ans.

EN SAVOIR PLUS :
experts-comptables.fr



> HEC stories : les experts-comptables sortent de l'ombre

Dans HEC stories de septembre-octobre, le magazine des alumni et des étudiants d'HEC Paris, Philippe Sauveplane, vice-président du Conseil supérieur en charge de la Communication et de l'Attractivité, est revenu sur le rôle déterminant des « experts de l'ombre » pendant la crise. Un engagement au service de l'économie salué par les pouvoirs publics et la société civile.

EN SAVOIR PLUS :
experts-comptables.fr



Les enjeux européens de la profession comptable : quel est le rôle du Conseil supérieur à la Commission européenne ?

Si le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables est depuis longtemps très actif dans les relations avec les pouvoirs publics français, il l'est également au sein des institutions européennes en raison des enjeux importants qui se jouent à Bruxelles quant à l'organisation même de la profession comptable libérale française. Retour sur l'action du Conseil supérieur sur la scène européenne.

PAR SOPHIE ORSONNEAU, CHARGÉE DE MISSIONS, CONSEIL SUPÉRIEUR



DÉFENDRE LE MODÈLE COMPTABLE FRANÇAIS

Malgré l'adoption de la directive sur les qualifications professionnelles en 2005 et de la directive services en 2006, les différents travaux de la Commission européenne restent marqués par sa volonté persistante d'établir un cadre juridique supprimant les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services entre les États membres.

Dans ce contexte, la Commission européenne estime systématiquement que la profession d'expert-comptable en France figure parmi les professions les plus réglementées, avec un « indice de restrictivité¹ » trop élevé – appelant ainsi les autorités françaises à faire évoluer ce cadre pour plus de concurrence et une meilleure circulation des services au sein du marché intérieur.

Afin de faire évoluer cette approche, le Conseil supérieur a engagé un dialogue avec la Commission, le Parlement européen ainsi que les autorités françaises. Il s'agit de souligner certaines erreurs de compréhension des institutions européennes quant au modèle comptable français, à savoir, la non prise en compte des évolutions récentes du cadre réglementaire de la profession, la non prise en compte de la spécificité du modèle français - et notamment de la connexité entre comptabilité et fiscalité -, et les erreurs et imprécisions dans les référentiels que constituent les bases de données des professions réglementées de l'OCDE et de la Commission européenne.

ÊTRE À L'ÉCOUTE ET CONSEILLER

Au-delà de la défense de son organisation auprès des institutions européennes, le Conseil supérieur

est également force de proposition auprès des décideurs européens sur des sujets aussi essentiels que la facturation électronique, la finance verte, le reporting non financier, etc. Elle a notamment créé un outil de veille permanente auprès des institutions européennes, commun au Conseil supérieur et à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, chargé du suivi des orientations et des décisions des diverses institutions communautaires pouvant avoir des répercussions directes ou indirectes sur la stratégie et les activités des deux institutions et de leurs membres.

De par son action, le Conseil supérieur est aujourd'hui perçu comme un acteur et un partenaire pertinent dans le cadre de nombreux travaux tels que la facturation électronique.

1 L'indice de restrictivité de l'IDE (Investissement Direct Etranger) est un indicateur de l'OCDE mesurant le caractère restrictif des règles d'un pays en matière d'investissement direct étranger, en fonction de quatre types de restrictions : seuils autorisés pour les participations étrangères, mécanismes de filtrage ou d'autorisation, restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés et restrictions à l'exploitation.

Bretagne : Arkea fait son entrée dans le « Dispositif crédit 200K€ »

Le 18 septembre dernier à Brest, lors de l'AG du CRO Bretagne, le Conseil supérieur et Crédit Mutuel Arkéa ont signé une convention nationale de partenariat dans le cadre du « Dispositif crédit 200K€ ». Cette plateforme vise à simplifier et à faciliter l'accès aux crédits pour les TPE et PME. La demande de financement est formulée par l'expert-comptable, sur mandat de son client, directement sur la plateforme technique Conseil Sup' Network (<https://network.experts-comptables.org/financements>).



Elle peut être adressée à trois établissements bancaires maximum parmi ceux référencés dans le cadre du dispositif, dont Arkea. L'intervention de l'expert-comptable dans le montage et la transmission du dossier permet à l'entrepreneur de consulter facilement différents établissements bancaires, et de consolider et de fiabiliser la complétude de la demande de financement.

Le partenariat a été signé par Philippe Rouxel, directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne (2^e en partant de la gauche) et Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, en présence de Stéphane Kerdat, président du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bretagne (à gauche) et Max Peuvrier, président du Comité financement du Conseil supérieur (à droite).

Pays de Loire : l'Ordre aux côtés des entrepreneures

Pour la 4^e année consécutive, l'Ordre des experts-comptables des Pays de Loire était partenaire du salon Profession'L, le salon nantais de la reconversion professionnelle des femmes. Cette année, le salon a proposé une édition « total on line » composée de workshops live.

La profession comptable s'y est illustrée en animant un atelier virtuel de 50 minutes sur les facteurs clés de la réussite de l'entrepreneuriat au féminin. Alexandra Brassat-Sabin, élue du Conseil régional des Pays de Loire, s'est attachée à déclinier

les 10 étapes primordiales de la création d'entreprise : de l'idée à la concrétisation du projet. Elle a souligné l'importance de :

- > l'analyse en amont de son projet personnel ;
- > la réalisation d'une étude de marché complète ;
- > et du rôle d'accompagnement de l'expert-comptable tout au long du projet (cohérence de l'étude de marché, prévisions financières, choix du statut de l'entreprise, recherches des aides et besoins financiers, accomplissement des formalités).

Au terme de ce workshop, chaque future entrepreneure a eu la possibilité d'échanger avec un professionnel du chiffre sur son projet, quel que soit son niveau de maturité. Ces consultations gratuites auront permis d'encourager une trentaine de femmes à être actrices de leur carrière et à se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise.





Guadeloupe : lancement du prêt rebond full digital

Le prêt rebond full digital est à présent accessible en Guadeloupe par l'intermédiaire de la BPI. L'enveloppe est de 5 millions d'euros et la demande se fait à l'adresse suivante : pret-rebond.regionguadeloupe.fr. Peuvent en bénéficier les TPE et PME au sens européen, de plus d'un an d'existence, localisées sur le territoire (la Guadeloupe proprement dite, et les Îles des Saintes, de Marie-Galante, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy). Le prêt est accessible aux entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liées notamment aux mesures de confinement prises dans le cadre du Covid-19. Il exclut les entreprises individuelles et celles non à jour de leurs obligations fiscales antérieures à la crise.

Épargnée de manière provisoire des conséquences du confinement en mars, la Guadeloupe fait de nouveau l'objet de restrictions administratives en raison de l'évolution défavorable de la pandémie ; ce qui risque d'avoir des conséquences dramatiques sur l'économie locale et les entreprises. La mobilisation de la profession est sans précédent pour accompagner les 54 000 entreprises dont les 9/10^e sont issues du secteur tertiaire.

> Paris – Île-de-France - Création du Campus du Chiffre

L'Ordre de Paris – Île-de-France et l'Asforef lancent un partenariat avec le CFA ACE pour créer le Campus du Chiffre. Ce rapprochement permettra à la profession d'adapter les programmes des étudiants aux attentes des cabinets et de leurs clients. L'occasion, pour les experts-comptables franciliens, de recruter plus facilement des collaborateurs mieux formés.

Poitou-Charentes-Vendée Inventer l'entreprise du 21^e siècle

Le 28 août dernier, à l'occasion de la 25^e Université d'été du Conseil régional de Poitou-Charentes-Vendée à La Rochelle, Vincent Caltabellota, spécialiste de la transformation digitale et managériale, a animé la conférence « Inventons l'entreprise du 21^e siècle ». Ce conférencier a invité les cabinets à réfléchir à la façon de réinventer leur entreprise. Retour sur les préconisations de cet expert qui prône de nouveaux modèles de management alliant humain et digital.



VINCENT CALTABELLOTA,
ANCIEN DIRECTEUR DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES DIRIGEANTS COMMERCIAUX
DE FRANCE (DCF), CONSULTANT
EN MANAGEMENT, ENSEIGNANT
À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS ET
EN ÉCOLES DE COMMERCE.

Pour 63 % des jeunes¹, « le modèle des entreprises françaises est daté, avec un fonctionnement à la papa ». Les candidats ne sont plus à la recherche d'un boulot à vie, mais d'un job qui les épanouit. Il faut donc selon Vincent Caltabellota repenser l'entreprise et « inventer » celle du « 21^e siècle ». Si le conférencier s'inscrit dans la lignée des « libérateurs » d'entreprise, il va plus loin en dessinant une organisation moderne dans laquelle l'émotion, l'humain et le cœur ont une place privilégiée au côté des technologies digitales et des enjeux économiques.

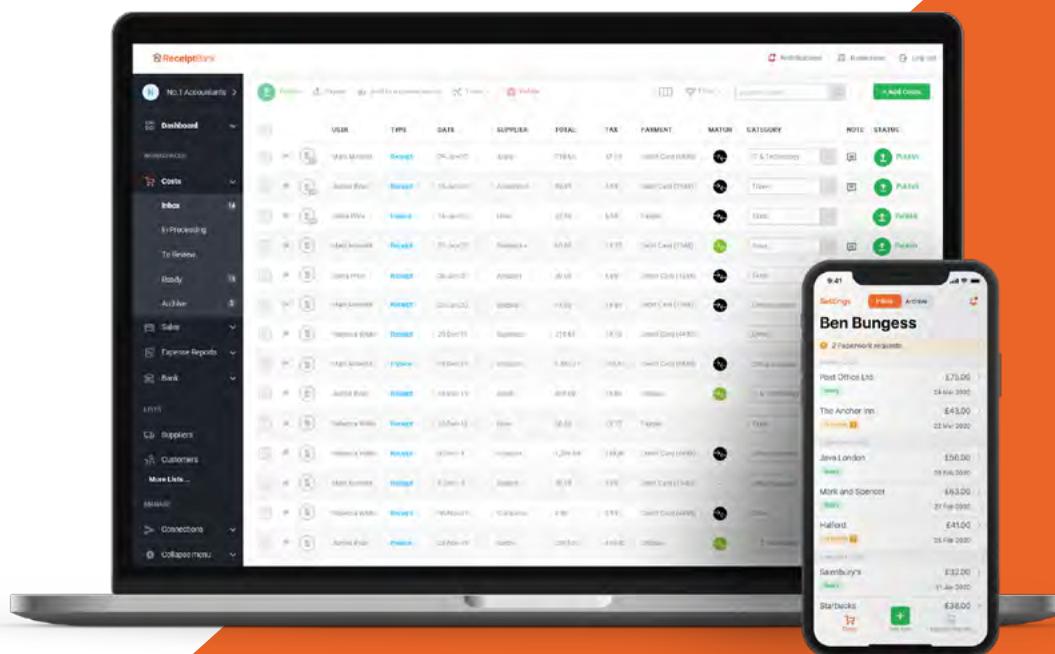
Finies les organisations pyramidales, place à l'entreprise « organique » qui, selon lui, à l'instar de la nature, fait fond sur l'intelligence collective. Le pouvoir y est

décentralisé, décloisonné au profit d'un pouvoir partagé. On favorise l'holocratie. Plus de fiche de poste, ni d'organigramme, toutes les fonctions de l'entreprise sont repensées et les activités découpées pour donner un véritable rôle à tous les acteurs de l'entreprise. On redonne du sens, du temps. La structure, plus vivante, évolue selon les besoins : on redéfinit la valeur argent, la rémunération, on apprend à gouverner et à piloter autrement.

Le manager joue bien sûr un rôle essentiel dans cette mutation qui offre de nouvelles façons de négocier, de mener les hommes, et de les faire grandir en recherchant en eux les potentiels les plus forts comme les plus improbables.

GAGNEZ DU TEMPS SUR LA COLLECTE ET LA SAISIE DE VOS FACTURES D'ACHAT !

- ✓ Anticipez les avantages du passage à la facture électronique
- ✓ Gagnez du temps grâce à nos algorithmes d'IA
- ✓ Facilitez la mise en place du télétravail



TESTEZ GRATUITEMENT LA SOLUTION PENDANT 14 JOURS

Rendez-vous sur notre site internet pour en profiter www.receiptbank.com/fr

Vous souhaitez échanger avec notre équipe ?
Appelez nous au **01 73 44 33 95**

Excellent ★★★★★
★ Trustpilot | Rated 4.7 out of 5





MONTPELLIER

**Journées de travail
« Confraternité Covid »**

OCTOBRE - DÉCEMBRE 2020
Montpellier

L'Ordre de Montpellier offre à ses membres une journée de travail et de partage pour réinventer le cabinet et ré-enchanter sa communication digitale. Plus de 20 dates sont programmées dans les 10 plus grandes villes de l'Occitanie-Est.

TOULOUSE

17^e Salon de l'Entreprise Occitanie

17 NOVEMBRE 2020
Toulouse-Labège –
Centre de congrès Diagona

Sur un stand commun avec la CRCC Toulouse et le journal d'annonces légales La Gazette du Midi, l'Ordre de Toulouse sera présent au grand rendez-vous des entrepreneurs d'Occitanie. L'occasion de rappeler le rôle indispensable d'accompagnement des experts-comptables auprès des entrepreneurs.

AUVERGNE

Assemblée générale

21 OCTOBRE 2020
Clermont-Ferrand –
Stade Marcel-Michelin

L'Assemblée générale de l'Ordre d'Auvergne se tiendra en présence de Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur (sous réserve de nouvelles mesures sanitaires et gouvernementales).

LIMOGES

Assemblée générale

4 NOVEMBRE 2020
En présentiel

Tournoi de Gestion

19 NOVEMBRE 2020
Maison du Chiffre

Challenge d'une quinzaine d'équipes en présentiel & distanciel.

Rencontres Mécénat

27 NOVEMBRE 2020
Musée Adrien Dubouché

Table ronde à destination des entreprises.

NORMANDIE

**Journée
interprofessionnelle**

6 NOVEMBRE 2020
Deauville

L'Ordre de Normandie organise une journée d'échanges et de travail commune avec les huissiers de justice, les notaires et les greffiers. Au programme : les dernières réformes des professions, la transmission du patrimoine professionnel et le Pacte DUTREIL...

RHÔNES-ALPES

Trophées de l'Artisanat

24 NOVEMBRE 2020
Lyon

L'Ordre de Rhône-Alpes est partenaire des Trophées de l'Artisanat qui ont pour but de valoriser et de récompenser les artisans locaux. Il remettra notamment le Trophée Coup de Cœur du jury.

PACA

Formations à la Data Science

NOVEMBRE 2020 - MARS 2021

L'Ordre de PACA et le Wagon s'associent pour programmer des formations en analyse de données à destination des professionnels du chiffre.

- 5/11 > 10/12 - Formation de 6 jours à l'analyse de données, d'Excel à Python.
- 1^{er} trimestre 2021 - Formation de 9 semaines en Data Science.

Revue française
de **comptabilité**



DOSSIER DU MOIS

COVID-19 : ET APRÈS ?

ENTREPRISE

- L'entreprise dans le monde post Covid-19
- PCA et PRA, deux outils à connaître et à maîtriser pour sécuriser votre cabinet
- Entreprises en difficulté : quels dispositifs ?

DROIT DU TRAVAIL

- L'activité partielle : du contrôle aux sanctions
- Réorganiser l'entreprise avec l'accord de performance collective
- Repenser le travail après la crise du Covid-19 : doit-on pérenniser le télétravail ?
- Le licenciement pour motif économique et l'activité partielle
- Déconfinement, activité partielle et autres vicissitudes

PROFESSION

- Covid-19 : le Conseil supérieur mobilisé pour accompagner la profession
- Plan de relance du Conseil supérieur : mesures de soutien à l'économie française
- La perception de la période de confinement par les cabinets et leurs clients

SEPTEMBRE 2020
N°545



Retrouvez ce numéro sur boutique-experts-comptables.com
ou abonnez-vous ! Bulletin d'abonnement disponible sur : revuefrancaisedecomptabilite.fr/abonnement



“

Avis Google Sophie L., cliente d'un cabinet partenaire Tiime à Lyon

Je suis devenue «compta addict» et pourtant ce n'était pas gagné! Un petit tour tous les jours sur Tiime puis sur l'appli pour photographier les justifs et le tour est joué!

”



On devient vite accroc à ce type d'avis



...
Des hommes
et des femmes
toujours
à vos côtés
...

#partenaire DE RÉFÉRENCE
POUR LA PROFESSION COMPTABLE

Ensemble, construisons demain